

**RAPPORT PREPARE PAR M. MICHEL LANGLOIS**

**AU NOM DE LA COMMISSION DE LA SANTE,  
DE LA SOLIDARITE ET DES AFFAIRES SOCIALES**

**COMMUNICATION SUR LA SITUATION  
DEMOGRAPHIQUE EN ILE-DE-FRANCE  
'ACTUALISATION 2002'**

---

**MICHEL LANGLOIS  
24 AVRIL 2003**



# SOMMAIRE

<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>5</b>
<b>I. CADRE INSTITUTIONNEL, METHODOLOGIQUE ET HISTORIQUE DE LA DEMOGRAPHIE EN FRANCE .....</b>	<b>7</b>
<b>1.1. DEFINITION DES PRINCIPAUX INDICATEURS .....</b>	<b>7</b>
<b>1.2. LES TRAVAUX DU CESR : RAPPEL DES ELEMENTS DES PRECEDENTES COMMUNICATIONS ..</b>	<b>8</b>
1.2.1. La communication de 1992 .....	8
1.2.2. La communication de 1995 .....	9
1.2.3. La communication de 1998 .....	11
<b>1.3. HISTORIQUE ET RAPPEL DES PRINCIPAUX TEXTES LEGISLATIF LIÉS AUX RECENSEMENTS</b>	<b>13</b>
<b>1.4. LE NOUVEAU RECENSEMENT DE LA POPULATION .....</b>	<b>13</b>
1.4.1. Les objectifs de la rénovation .....	13
1.4.2. Les modalités et moyens de la rénovation .....	14
1.4.3. INSEE-IGN - Communes : un partenariat renforcé .....	15
1.4.4. Une large concertation .....	15
<b>1.5. LES ESTIMATIONS ANNUELLES DE POPULATION.....</b>	<b>16</b>
<b>II. PANORAMA DE LA SITUATION DEMOGRAPHIQUE ACTUELLE ET DES EVOLUTIONS RECENTES.....</b>	<b>18</b>
<b>2.1. LA SITUATION DEMOGRAPHIQUE EN 1999.....</b>	<b>18</b>
2.1.1. démographie localisée de la population francilienne.....	18
2.1.2. la place de la Région Ile-de-France dans le contexte national et européen.....	18
2.1.3. Les grandes disparités entre les départements de la région.....	36
2.1.4. Caractéristiques de l'aire urbaine francilienne et mise en place de schémas d'aménagement.....	38
<b>2.2. EVOLUTIONS ENTRE 1990 ET 1999 : LES ENSEIGNEMENTS DES RECENSEMENTS.....</b>	<b>41</b>
<b>III. ECLAIRAGE SUR DES POPULATIONS SPECIFIQUES .....</b>	<b>43</b>
<b>3.1. LA PETITE ENFANCE .....</b>	<b>43</b>
3.1.1. L'accueil des jeunes enfants de moins de 3 ans.....	44
3.1.2. L'accueil des enfants de 3 à 5 ans.....	46
3.1.3. Structure familiale et modes d'accueil.....	46
<b>3.2. BENEFICIAIRES DE MINIMA SOCIAUX EN DECEMBRE 2001 .....</b>	<b>47</b>
3.2.1. Les bénéficiaires du Revenu Minimum d'Insertion (RMI).....	50
3.2.2. Les bénéficiaires de l'Allocation de Parent Isolé.....	51
3.2.3. Population handicapée .....	51
<b>3.3. ALLOCATAIRES DES CAF A BAS REVENUS .....</b>	<b>51</b>
<b>3.4. LES PERSONNES AGEES DEPENDANTES EN ILE-DE-FRANCE.....</b>	<b>52</b>
3.4.1. Les apports de l'enquête Handicaps-Incapacités-Dépendance .....	52
3.4.2. L'exploitation de l'enquête HID : un besoin d'aide fréquent à partir de 80 ans .....	53
3.4.4. Les personnes âgées dépendantes en Ile-de-France .....	56
<b>CONCLUSION.....</b>	<b>67</b>
<b>ANNEXES .....</b>	<b>61</b>

**COMMUNICATION**

## INTRODUCTION

Dans le cadre de la procédure de révision du schéma directeur, le Préfet de région avait demandé au Conseil économique et social d'Ile-de-France de préparer une étude sur les perspectives démographiques en Ile-de-France.

Réalisée par la Commission de la Santé et de l'Action sociale et familiale, la communication sur les perspectives démographiques en Ile-de-France a été présentée en séance plénière en avril 1992.

A cette occasion, le CESR avait souligné l'intérêt d'une **actualisation régulière** de la connaissance des évolutions démographiques dans la mesure où cette connaissance est un **élément essentiel pour la réflexion et la décision**, notamment en matière d'aménagement de l'espace.

Depuis 1992, la communication a été actualisée à deux reprises, les présentations en séance plénière ont eu lieu le 29 juin 1995 et le 11 juin 1998.

Il s'agit donc de la **troisième actualisation** à la suite, cette fois, de la publication des résultats du recensement de la population de 1999.

Comme lors des précédentes communications, la préparation de ce document s'est appuyée sur les informations apportées par un **groupe de travail** regroupant des experts, dont la liste est jointe.

Quant à la rédaction du document, elle a été effectuée par M. Michel LANGLOIS, assisté de M. Tony MENARD, chargé d'études à l'ADIL<sup>1</sup> de la Seine-Saint-Denis.

Enfin, le document a été examiné en commission avant d'être présenté en assemblée plénière du CESR le 24 avril 2003.

---

<sup>1</sup> ADIL : Agence Départementale d'Information sur le Logement

## LE GROUPE DE TRAVAIL D'ACTUALISATION DEMOGRAPHIQUE

Ce groupe de travail s'est réuni à 5 reprises (5 juin, 17 septembre, 5 décembre 2002, 7 février et 13 mars 2003).

Placé sous la présidence de Monsieur Olivier AYNAUD, Vice-président de la commission de la Santé, de la Solidarité et des Affaires sociales du CESR, il a réuni les experts suivants :

- Mesdames BURRICAND, OMALEK, LAROCHE de l'INSEE,
- Madame LELIEVRE de l'INED,
- Monsieur LOUCHART et Madame SAGOT de l'IAURIF,
- Monsieur PEPIN de l'ORS d'Ile-de-France,
- Mesdames CHEMINEAU et QUIROGA de la CTRAD des CAF Ile-de-France<sup>1</sup>,
- Monsieur MENARD de l'ADIL 93

Le CESR y était également représenté par :

- Monsieur ADER, représentant au CESR d'Ile-de-France Environnement.
- Monsieur LANGLOIS (rapporteur de la communication du CESR),
- Monsieur LECLERC (directeur de Cabinet du Président du CESR),
- Madame HENRY (chargée de mission).

La Commission de la Santé, de la Solidarité et des Affaires sociales a auditionné Mme OMALEK de l'INSEE et M. LOUCHART de l'IAURIF qui ont présenté la nouvelle méthode de recensement et les principaux résultats du recensement de la population de 1999.

*Le CESR tient à remercier les membres de ce groupe de travail.*

---

<sup>1</sup> cellule technique de réflexion et d'aide à la décision des Caisses d'Allocations Familiales de l'Ile-de-France

# I. CADRE INSTITUTIONNEL, METHODOLOGIQUE ET HISTORIQUE DE LA DEMOGRAPHIE EN FRANCE

## 1.1. DEFINITION DES PRINCIPAUX INDICATEURS

Les indicateurs qui vont être utilisés dans le cadre de cette communication demandent à être définis pour une meilleure compréhension.

La **démographie** est l'étude des populations ou collectivités humaines en tant "qu'ensembles renouvelés". Elle s'attache autant à décrire l'état d'une population, qu'à comprendre les ressorts de son évolution passée ou à éclairer son évolution future par le biais de simulations quantitatives à moyen et long termes.

Pour ce faire, la démographie utilise des indicateurs dont les principaux sont décrits ci-dessous :

- **le solde naturel** est la différence pour une période donnée entre le nombre des naissances et le nombre de décès,
  - **le solde migratoire** mesure l'écart entre les arrivées et les départs,
  - **le taux brut de natalité** fait référence à la fréquence des naissances constatées dans une population, au cours d'un laps de temps défini. Ce taux est le rapport du nombre de naissances vivantes à la population totale moyenne de l'année,
  - **la fécondité** se mesure par le biais de deux principaux indicateurs :
    - d'une part, **la descendance finale** qui représente le nombre total d'enfants vivants mis au monde par une femme à l'issue de sa période de procréation,
    - et d'autre part, **l'indicateur conjoncturel de fécondité** qui se calcule à partir des naissances vivantes observées une année donnée et classées selon l'âge de la mère.
- Les **taux de fécondité** sont donc les rapports du nombre des naissances par les mères d'un âge donné à l'effectif des femmes de cet âge.
- **l'espérance de vie à la naissance** représente le nombre moyen d'années de vie d'une personne à partir de sa naissance. Elle caractérise la mortalité indépendamment de la structure par âge,
  - **le vieillissement démographique** indique l'accroissement de la proportion de personnes âgées dans une population,
  - **le taux brut de mortalité** est le rapport entre le nombre de décès et la population moyenne de l'année. Cet indicateur est très sensible à la structure des populations,
  - **le taux de mortalité infantile** est la proportion des enfants qui meurent avant d'atteindre leur premier anniversaire.

## 1.2. LES TRAVAUX DU CESR : RAPPEL DES ELEMENTS DES PRECEDENTES COMMUNICATIONS

### 1.2.1. LA COMMUNICATION DE 1992<sup>1</sup>

La communication du CESR, adoptée le 9 avril 1992, a eu pour objectif de définir les perspectives démographiques de l'Ile-de-France en 2015. Le CESR y avait souligné la complexité des phénomènes démographiques et leur interpénétration avec les grands mouvements économiques et sociaux, d'où la nécessité d'une grande prudence dans l'approche des problèmes, surtout lorsqu'il s'agit d'établir des scénarios d'évolution pour les 25 ans à venir.

Sur ces bases, le CESR avait recommandé aux décideurs politiques d'Ile-de-France de situer leur action à partir d'évaluations dans la fourchette de **11,5 à 13 millions d'habitants à l'horizon 2015**, estimant que les divers travaux d'experts coïncidaient pour situer dans cette plage la zone du probable. Cela signifiait que le chiffre de 11,8 M retenu par le Schéma directeur de la Région d'Ile-de-France (SDRIF) était parfaitement plausible.

Ces estimations ont été évaluées à partir d'hypothèses économiques et démographiques. Ainsi, dans toutes les hypothèses et scénarios étudiés, le CESR retenait le principe d'un maintien (avec des ampleurs variables) de la croissance économique de l'Ile-de-France.

Quant aux hypothèses démographiques retenues, elles furent les suivantes :

- une hypothèse de **mortalité**, à un niveau bas défini par l'INSEE : soit un gain d'espérance de vie d'un an tous les quatre ans d'ici l'an 2000 et d'un an tous les huit ans au-delà,
- deux hypothèses de **fécondité** : un indicateur conjoncturel de fécondité qui se maintenait à 1,8 enfant par femme ou qui remontait à deux enfants par femme,
- deux hypothèses de **solde avec l'extérieur** de +15 000 et +25 000 par an,
- deux hypothèses d'intensité de **départ de retraités** : 25,5 % et 28,5 % de départs vers la province au delà de 55 ans,
- deux hypothèses de **création d'emplois** en France : 50 000 et 100 000 par an (la part de l'Ile-de-France, dans ces créations d'emplois, étant soit de 22,5 %, soit de 30 %),

**Trente deux scénarios** furent bâtis sur la base du croisement de ces différentes hypothèses. Les résultats ainsi obtenus aboutissaient à une population régionale, en 2015, comprise entre 11,5 millions d'habitants et 13 millions d'habitants.

---

<sup>1</sup> source : synthèse de la communication de 1998



Au niveau intermédiaire de 2003, les mêmes hypothèses aboutissaient à une fourchette de 11,2 à 11,9 millions d'habitants.

## **1.2.2. LA COMMUNICATION DE 1995<sup>1</sup>**

### **a) La mortalité**

La communication de 1995 constatait :

- la poursuite du recul de la mortalité en France comme en Ile-de-France,
- la poursuite de l'allongement de l'espérance de vie pour les Français,
- la poursuite de la diminution de la mortalité infantile.

L'Ile-de-France suivait l'évolution nationale avec une espérance de vie légèrement supérieure à la moyenne des Français (+ 0,5 ans) et avec un poids dans le total des décès français stabilisé autour de 15%.

### **b) La fécondité**

La communication de 1995 constatait la poursuite de la baisse des naissances en France entamée depuis 1988, avec toutefois un coup d'arrêt à cette baisse enregistré en 1994.

La France se situait alors dans le courant général de baisse des taux de fécondité enregistrée sur l'ensemble de l'Europe, avec toutefois un niveau de baisse beaucoup moins accentué que dans la plupart des pays voisins (Allemagne, Grèce, Espagne, Italie).

L'Ile-de-France était caractérisée, pour sa part, par une baisse des naissances plus tardive que dans les autres régions françaises (1992) après huit années de croissance ininterrompue. Même si le taux de fécondité y était aussi en régression, il subissait une diminution moins forte qu'au plan national. Le nombre d'enfants par femme, comme les naissances, diminuait en Ile-de-France plus lentement que la moyenne française et que dans la plupart des régions de France. Par conséquent, la part de l'Ile-de-France dans le total des naissances enregistrées en France apparaissait en croissance permanente depuis le début des années 80, passant de 20% en 1982 à 22,6% en 1994.

### **c) Les migrations entre l'Ile-de-France et les autres régions françaises**

La communication de 1995 faisait état d'une forte dégradation enregistrée depuis 1968 du solde migratoire en défaveur de l'Ile-de-France : une moyenne de 60 000 départs nets par an enregistrée dans les années 70, puis de 40 000 dans les années 80, pour retomber à nouveau à 60 000 au début des années 90.

---

<sup>1</sup> source : synthèse communication de 1998

Les raisons profondes de ce fort déficit étaient à rapprocher de la dégradation du marché de l'emploi (175 000 emplois perdus en Ile-de-France de 1990 à 1993, soit 45% des 390 000 emplois perdus en France).

L'analyse du recensement de 1990 montrait que, géographiquement, les échanges de l'Ile-de-France avec les régions limitrophes restaient déficitaires en termes de migrations définitives. A l'inverse, "les vieilles" régions industrielles en conversion, telles le Nord Pas-de-Calais et la Lorraine, "envoient" plus d'habitants vers l'Ile-de-France qu'elles ne reçoivent de Franciliens.

Les grandes villes étaient déficitaires dans leurs échanges avec l'Ile-de-France mais les communes agglomérées aux grandes villes, les villes petites et moyennes ainsi que les campagnes apparaissaient excédentaires.

#### **d) Les migrations avec l'étranger**

Après une période de hausse continue, l'année 1993 a correspondu à un net recul de l'immigration étrangère sur l'ensemble du territoire national avec 92 000 arrivées (contre 110 000 en 1992). L'Ile-de-France accueillait à elle seule à peu près la moitié des nouveaux arrivants (46% en 1993).

D'après les estimations de l'IAURIF, le solde des échanges de population entre l'Ile-de-France et l'étranger ainsi que les DOM-TOM était estimé à +45 000 par an sur la période 1990-92, soit 13 000 de plus qu'entre 1982 et 1990 (32 000). En 1993, le solde était évalué à +39 000. Ces niveaux étaient très supérieurs à ceux envisagés dans la communication du CESR d'avril 1992.

#### **e) L'évolution globale de la population francilienne depuis 1990**

Des trois composantes qui régissent l'évolution globale d'une population (solde naturel, solde migratoire avec la province, solde migratoire avec l'étranger), une attention particulière avait été portée, dans la communication de 1995, au solde naturel, considéré comme seul facteur stable de cette évolution.

##### **- Le solde naturel**

En baisse à l'échelon national depuis 1988, il s'élevait à 188 000 en France en 1994.

Le solde naturel de l'Ile-de-France s'élevait pour sa part à 84 000.

Le poids du solde naturel de l'Ile-de-France dans le solde naturel français restait très élevé (44,7%) après plusieurs périodes de très fortes hausses qui l'avaient amené en 1993 à un taux record de 46,2%.

### **- Le solde global**

Selon l'IAURIF, la population d'Ile-de-France, compte-tenu de l'évolution respective des trois soldes cités précédemment, était de 10 910 000 habitants en 1994.

De son côté, l'INSEE aboutissait à une évaluation plus élevée d'environ 60 000 habitants obtenue par une méthode différente.

Proche des 11 millions d'habitants, le mouvement de croissance de la population francilienne tendait donc à se ralentir sous l'effet d'une forte aggravation du déficit migratoire avec les autres régions françaises.

### **- L'évolution de la répartition géographique de la population à l'intérieur de l'Ile-de-France**

Au début de la décennie, la répartition de la population de l'Ile-de-France attestait d'une légère augmentation en proche couronne, notamment en Seine-Saint-Denis, l'essentiel de la croissance se concentrant sur la grande couronne et plus particulièrement en Seine-et-Marne.

### **- La part de la population francilienne dans l'ensemble national**

La communication de 1995 concluait que la part de la population francilienne tendait à se stabiliser (près de 19% en 1990) dans le cadre d'une population nationale en croissance sensible (54,9 millions en 1983, 58 millions en 1994).

## **1.2.3. LA COMMUNICATION DE 1998**

### **a) La mortalité**

La communication de 1998 constatait pour l'Ile-de-France :

- des disparités de mortalité infra-régionales,
- une surmortalité prématurée (décès survenant chez les moins de 65 ans) prononcée,
- certaines pathologies sur-représentées chez les femmes.

### **b) L'excédent naturel**

La communication montrait que le renouvellement de la population francilienne passait davantage par le solde naturel que par le solde migratoire. Il était également noté que des disparités du solde naturel existaient entre les départements.

### **c) Les migrations de l'Ile-de-France avec les autres régions françaises**

L'immigration en provenance de la province émane principalement de personnes jeunes, qualifiées et venant en Ile-de-France pour travailler.

L'émigration des Franciliens en direction de la province concerne surtout :

- d'anciens provinciaux arrivés en Ile-de-France pour y débiter leur carrière et qui repartent quand ils en ont la possibilité. A noter que s'ils sont souvent arrivés seuls et sans enfant, ils repartent le plus souvent en couple, avec un ou deux enfants. Parmi ces émigrants, on trouve aussi des familles franciliennes avec enfants à la recherche d'une meilleure qualité de vie et certaines d'entre elles quittent l'Ile-de-France pour résider à proximité, dans des départements limitrophes. La question de l'emploi limite toutefois ces flux et les rend assez dépendants de la conjoncture économique comparée entre l'Ile-de-France et les autres régions françaises,
- les retraités qui partent plus tôt et moins souvent qu'auparavant.

### **d) Les mouvements migratoires internes en Ile-de-France**

Un mouvement de desserrement de la population francilienne du centre vers la périphérie s'est poursuivi, mais à un rythme ralenti.

### **e) L'immigration étrangère en Ile-de-France**

L'immigration de personnes étrangères en direction de la région a chuté au début des années 90 puis cette baisse s'est amortie au milieu de la décennie 90.

### **f) Les familles bénéficiaires des allocations familiales**

La communication 1998 a ouvert un nouveau champ d'investigation en analysant les données dont dispose la CAF.

Entre 1992 et 1997, le nombre de bénéficiaires d'allocations familiales a augmenté de plus de 4%, avec des disparités infra-régionales prononcées.

Par contre, la communication notait la baisse du nombre moyen d'enfants par allocataire et une progression de la part des familles monoparentales.

Le nombre des bénéficiaires du RMI, de l'API<sup>1</sup> et de l'AAH<sup>2</sup> a augmenté sensiblement au cours de la décennie 90.

---

<sup>1</sup> allocation parent isolé

<sup>2</sup> allocation adulte handicapé

### 1.3. HISTORIQUE ET RAPPEL DES PRINCIPAUX TEXTES LEGISLATIFS LIÉS AUX RECENSEMENTS

La démographie, en tant qu'approche statistique, est une des plus anciennes sciences puisque les premiers recensements de population remontent à l'antiquité.

Pour résumer très succinctement, la loi du 22 juillet 1791 pose le principe d'un recensement général en France avec des motivations fiscales et militaires. Cependant, elle n'a connu son plein épanouissement en France qu'à la moitié du XIX<sup>ème</sup>, avec le **premier recensement de 1836** instituant les agents recenseurs.

Chaque recensement apporte son lot d'innovations. Ainsi, à titre d'exemple, l'INSEE remplace, en 1982, la notion de *chef de ménage* par celle de *personne de référence* pour tenter d'approcher le phénomène de cohabitation hors mariage.

Le recensement reste encore trop souvent perçu comme un moyen de contrôle administratif. Cependant, les inquiétudes actuelles se sont déplacées et concernent les atteintes à la vie privée. L'instauration en 1951 du **secret statistique**, et les avis de la CNIL<sup>1</sup>, n'ont pas d'autres buts que de limiter ces risques.

Le recensement reste aujourd'hui une source privilégiée pour connaître la population et les logements. La collecte s'effectue en **deux phases** :

- 1) le recensement de la **population des communautés** (militaires en casernes, élèves internes, détenus, retraités, étudiants en cité universitaire, travailleurs en foyer...) est effectué par des agents recenseurs spécialisés.
- 2) Le recensement de la population vivant dans des **logements ordinaires**.

Aujourd'hui, le texte de référence du recensement est la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 sur la démocratie de proximité (Journal officiel n° 50 du 28 février 2002). Les articles 156 à 158 concernent plus spécifiquement la rénovation du recensement.

A cela s'ajoutent plus de 200 textes réglementaires et législatifs qui font référence à la notion de « population légale ».

### 1.4. LE NOUVEAU RECENSEMENT DE LA POPULATION

#### 1.4.1. LES OBJECTIFS DE LA RENOVATION

L'objectif poursuivi est la mise à disposition d'informations récentes et régulières qui permettront aux acteurs locaux de conduire dans de meilleures conditions leurs politiques économiques et sociales.

---

<sup>1</sup> commission nationale de l'informatique et des libertés

Pour cela, l'INSEE propose de substituer au comptage organisé tous les sept à neuf ans sur l'ensemble du territoire une nouvelle méthode de collecte qui permettra de fournir chaque année des résultats sur la population et les logements.

Ainsi, chaque année seront publiés les chiffres actualisés de la population légale de chaque commune et les résultats statistiques détaillés pour toutes les zones géographiques avec une ancienneté maximale de trois ans.

La rénovation du recensement va :

- faciliter les prises de décision au niveau local,
- permettre de suivre les équilibres territoriaux au niveau national, régional et local, facilitant ainsi la mise en œuvre des politiques prospectives,
- permettre d'approfondir des questions relatives au logement, à l'emploi ou à d'autres thèmes en fonction de problématiques locales.

De nombreux documents sont concernés :

Au niveau communal ou départemental :

- les études d'impact de travaux d'infrastructure ou de construction ;
- l'élaboration des Plans de prévention des risques majeurs (PPR) et la gestion des moyens correspondants ;
- l'élaboration des Plans locaux d'urbanisme (PLU) ;
- les Schémas de cohérence territoriale (SCOT) ;
- les quartiers en politique de la ville.

Au niveau régional :

- les Contrats de plan Etat-Région (CPER) ;
- les différents schémas régionaux (santé, gens du voyage...).

Outre les institutionnels, les acteurs privés sont intéressés par ces données, par exemple dans le cadre de projets d'implantation d'équipements.

#### **1.4.2. LES MODALITES ET MOYENS DE LA RENOVATION**

La commune restera le territoire de base de la collecte du recensement de la population. L'INSEE utilisera les informations collectées dans chaque commune auprès des habitants et certaines données issues de fichiers administratifs.

##### **a) Une nouvelle méthode de collecte**

La méthode distingue les communes en fonction d'un seuil de population fixé à 10 000 habitants.

**Les communes de moins de 10 000 habitants** sont recensées exhaustivement comme avant, à raison d'une sur cinq chaque année. Au bout de cinq ans, toutes auront ainsi été recensées.

**Dans les communes de 10 000 habitants ou plus**, le territoire communal sera réparti en cinq groupes représentatifs. Chaque année, dans un des groupes, une partie (40%) des adresses sera sélectionnée. A ces adresses, l'ensemble des logements sera recensé. Au bout de cinq ans, par rotation des groupes, l'ensemble du territoire de la commune aura été pris en compte.

### **b) La modernisation de l'information géographique et la qualité des données collectées**

Pour le recensement de 1999, l'INSEE a bâti, en partenariat avec l'Institut Géographique National (IGN) et avec le concours des communes, une cartographie infra-communale numérisée. Ainsi, dans toutes les communes de 10 000 habitants ou plus, un répertoire d'immeubles localisés (RIL) sera tenu à jour en permanence.

Par ailleurs, le travail en continu permettra de professionnaliser un certain nombre d'acteurs autour du recensement, ce qui devrait améliorer la qualité des données collectées.

#### **1.4.3. INSEE-IGN - COMMUNES : UN PARTENARIAT RENFORCE**

Le nouveau système de recensement va confirmer et clarifier le partenariat entre l'INSEE et les mairies autour de cette opération. La collecte des informations sera organisée et contrôlée par l'INSEE, mais les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale auront l'entière responsabilité de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement. Pour cela, elles recevront une dotation forfaitaire de l'Etat.

Au-delà de la mise à disposition de données actualisées chaque année, la nouvelle méthode de recensement offre aux collectivités locales la possibilité d'obtenir, sous réserve de l'avis de la CNIL<sup>1</sup>, des données sur des zones qu'elles définiraient elles-mêmes en fonction des problématiques locales.

#### **1.4.4. UNE LARGE CONCERTATION**

Pour mener à bien la rénovation du recensement, l'INSEE a donc lancé une large **concertation** avec ses partenaires, au niveau national et local, dans le but de faire du « recensement rénové » un projet conçu avec et pour ses utilisateurs. Commencée avec le ministère de l'Intérieur, la concertation s'est élargie aux élus locaux, aux ministères

---

<sup>1</sup> Tenu au plus strict secret professionnel, l'INSEE assure, sous le contrôle de la Commission nationale de l'informatique et des libertés, la confidentialité des données individuelles collectées ; en particulier, aucun croisement de fichiers ne sera réalisé.

concernés et à l'ensemble des utilisateurs de statistiques réunis au sein du Conseil national de l'information statistique (CNIS).

La concertation conduite avec le ministère de l'Intérieur et les autres ministères concernés a porté **sur les impacts législatifs et réglementaires** ; elle a fait ressortir que les adaptations juridiques nécessaires pourront être arrêtées d'ici à **2008, date de la première publication des populations légales annuelles**, pour l'ensemble des textes concernés.

## 1.5. LES ESTIMATIONS ANNUELLES DE POPULATION

De nombreux utilisateurs de statistiques sur la population souhaitent disposer de données avec une périodicité plus courte et ne pas être obligés d'attendre les résultats d'un futur recensement pour avoir des chiffres sur les dernières années. Pour répondre à ces besoins, l'INSEE a procédé à des **estimations annuelles** de population pour l'ensemble de la France, puis pour chaque région et enfin pour chaque département.

### **Principe général de la méthode :**

La population au 1<sup>er</sup> janvier de l'année (n+1) s'obtient en ajoutant à celle de l'année (n) le solde naturel et le solde migratoire. Le solde naturel est obtenu à partir des données de l'Etat civil et le solde migratoire est estimé à partir de diverses sources administratives.

Pour tenir compte des enseignements du dernier recensement, la méthode est en cours de refonte. Toutefois, en attendant que cette réforme ait été mise au point, des estimations pour les années 2000 et 2001 ont été élaborées avec une méthode simplifiée.

Notons qu'à partir de 2008 ou 2009, le futur recensement fournira des résultats annuels beaucoup plus détaillés et plus fiables que ces estimations.

### **Comparaison des estimations de population avec le recensement de 1999**

#### **• Résultats des estimations annuelles pour la France**

Sur l'ensemble de la France métropolitaine, le dernier recensement de la population a dénombré moins de personnes que ce que prévoyaient les estimations annuelles de population : au 1<sup>er</sup> janvier 1999, la population estimée s'est révélée supérieure de 480 000 à la population issue du recensement (soit + 0,8%).

L'estimation au 1<sup>er</sup> janvier 1999 était basée sur un excédent migratoire de 540 000 personnes de 1990 à 1998. Or la comparaison entre les recensements de 1990 et 1999 amène à un solde migratoire apparent limité à 60 000 sur cette même période. Cette différence s'explique par les difficultés à mesurer précisément le solde migratoire (statistiques fragmentaires sur les flux annuels d'immigrants fournies par



l'OMI et l'OFPRA) et par le fait que les recensements de 1990 et 1999 ne sont pas tout-à-fait comparables.

Afin d'assurer la cohérence entre les deux derniers recensements, l'INSEE a donc procédé à un ajustement à la baisse de ses estimations annuelles entre le 1<sup>er</sup> janvier 1991 et le 1<sup>er</sup> janvier 1999 pour l'ensemble de la France mais aussi pour les régions et les départements.

- **Le cas de l'Ile-de-France**

La population francilienne estimée au 1<sup>er</sup> janvier 1999 s'est révélée supérieure de 218 000 à la population issue du recensement, soit un écart relatif de 2%, beaucoup plus important que celui observé pour la France métropolitaine (0,8%).

Le déficit migratoire **estimé** était de 277 000 sur la période 1990-1998 alors que le déficit **apparent** s'élève à 495 000. La fragilité de la mesure du solde migratoire apparaît donc ici plus nette que dans le reste du territoire national, ce qui peut se comprendre compte tenu de l'importance des flux migratoires concernant la région.

Les estimations ont donc été révisées. On trouvera ci-dessous les résultats pour la période intercensitaire et pour les deux années suivantes :

**Estimations de population des départements d'Ile-de-France  
de 1990 à 2001 (en milliers)**

Départements	75	77	78	91	92	93	94	95	Total IdF
1990	2 150	1 077	1 305	1 083	1 389	1 379	1 213	1 048	10 645
1991	2 146	1 095	1 315	1 094	1 392	1 381	1 215	1 057	10 696
1992	2 140	1 115	1 326	1 106	1 395	1 385	1 218	1 068	10 753
1993	2 132	1 131	1 334	1 115	1 395	1 387	1 221	1 077	10 793
1994	2 130	1 147	1 340	1 122	1 399	1 390	1 222	1 083	10 833
1995	2 121	1 159	1 345	1 128	1 403	1 390	1 222	1 091	10 859
1996	2 117	1 170	1 351	1 131	1 407	1 390	1 221	1 098	10 884
1997	2 111	1 176	1 353	1 132	1 412	1 389	1 222	1 100	10 895
1998	2 111	1 183	1 354	1 134	1 419	1 386	1 225	1 101	10 913
1999	2 124	1 192	1 354	1 134	1 428	1 383	1 227	1 105	10 946
2000	2 126	1 200	1 356	1 136	1 435	1 386	1 231	1 109	10 979
2001	2 132	1 210	1 363	1 138	1 445	1 389	1 235	1 113	11 025

Source : INSEE – ELP (estimations localisées de population)

## II. PANORAMA DE LA SITUATION DEMOGRAPHIQUE ACTUELLE ET DES EVOLUTIONS RECENTES

### 2.1. LA SITUATION DEMOGRAPHIQUE EN 1999

#### 2.1.1. DEMOGRAPHIE LOCALISEE DE LA POPULATION FRANCILIENNE

##### Population et ménages en Ile-de-France

	Population	Part dans la population d'Ile-de-France (en %)	Nombre de ménages	Taille moyenne des ménages
Paris	2 125	19,4	1 111	1,8
Hauts-de-Seine	1 429	13,0	625	2,2
Seine-Saint-Denis	1 383	12,6	524	2,6
Val-de-Marne	1 227	11,2	500	2,4
Petite couronne	<b>4 039</b>	<b>36,9</b>	<b>1 649</b>	<b>2,4</b>
Seine et Marne	1 194	10,9	432	2,7
Yvelines	1 354	12,4	503	2,6
Essonne	1 134	10,3	421	2,6
Val d'Oise	1 105	10,1	395	2,7
Grande couronne	<b>4 788</b>	<b>43,7</b>	<b>1 750</b>	<b>2,7</b>
Ile-de-France	<b>10 952</b>	<b>100</b>	<b>4 510</b>	<b>2,4</b>
France métropolitaine	58 518	-	23 810	2,4

Source : INSEE, recensement de population de 1999

Définitions :

Un **ménage** désigne l'ensemble des occupants d'une résidence principale, qu'ils aient ou non des liens de parenté. Un ménage, au sens statistique, peut comprendre une seule personne.

La **taille moyenne** des ménages mesure le nombre moyen d'occupants par logement occupé. Elle est calculée comme le rapport entre le nombre de personnes résidant à titre principal dans des logements ordinaires et le nombre de ces logements occupés.

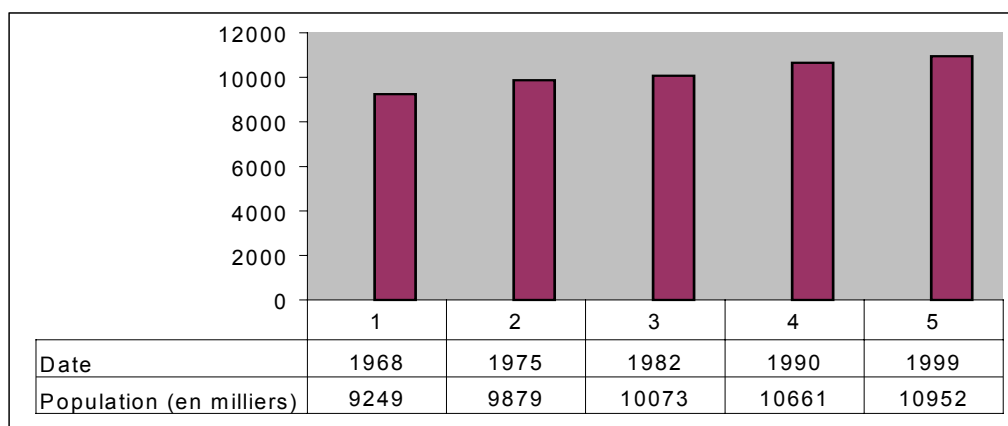
#### 2.1.2. LA PLACE DE LA REGION ILE-DE-FRANCE DANS LE CONTEXTE NATIONAL ET EUROPEEN

##### a) Nombre d'habitants

En 1999, l'Ile-de-France compte près de 11 millions d'habitants, soit 18,7 % de la population métropolitaine. La densité de la population atteint 917 personnes au km<sup>2</sup>. La région Ile-de-France est plus peuplée que la Grèce, la Belgique ou le Portugal. Les demandes de comparaison entre les grandes régions urbaines européennes sont

nombreuses mais elles posent des difficultés de délimitations géographiques de ces régions.

## Evolution de la population francilienne au cours des différents recensements



*Source : recensements de la population, INSEE (1968 à 1999)*

La région regroupe **18,7% de la population métropolitaine sur 2,2% du territoire**. C'est de loin la première région française, puisque la région Rhône-Alpes, qui occupe la deuxième place, compte deux fois moins d'habitants. Le poids de la région, resté stable à un peu moins de 19% depuis les années 60. Toutefois, l'Ile-de-France n'a accueilli que 15% de la croissance nationale entre 1990 et 1999 contre 25% entre 1982 et 1990. Elle s'est développée à un rythme inférieur à la moyenne nationale et n'est plus qu'en 12<sup>ème</sup> position dans le classement des régions selon leur taux de croissance.

### La population française et francilienne depuis 1968

#### A) Population (en milliers) et densité de population (nombre d'habitants au km<sup>2</sup>)

Année	1968	1975	1982	1990	1999
Population Ile-de-France	9 249	9 879	10 073	10 661	10 952
Population France métropolitaine	49 778	52 656	54 335	56 615	58 518
Densité francilienne	770	822	839	887	917
Densité métropole	90	96	99	104	107

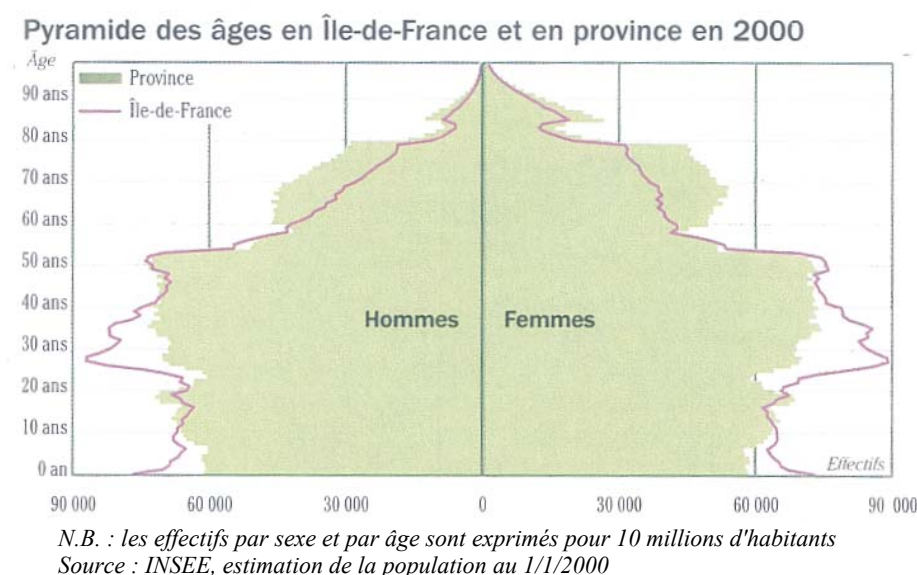
#### B) Taux de croissance de la population depuis 1968 (en %)

Période	1968 – 1975	1975 - 1982	1982 - 1990	1990 - 1999
Taux de croissance de la population francilienne	+ 6,8	+ 1,9	+ 5,8	+ 2,7
Taux de croissance de la population métropolitaine	+ 7,9	+ 3,2	+ 4,2	+ 3,4
Taux de croissance annuel de la population francilienne	+ 1,0	+ 0,3	+ 0,7	+ 0,3
Taux de croissance annuel de la population métropolitaine	+ 0,8	+ 0,4	+ 0,5	+ 0,4

*Source : recensements de la population, INSEE (1968 à 1999)*

## b) Structure par âge de la population

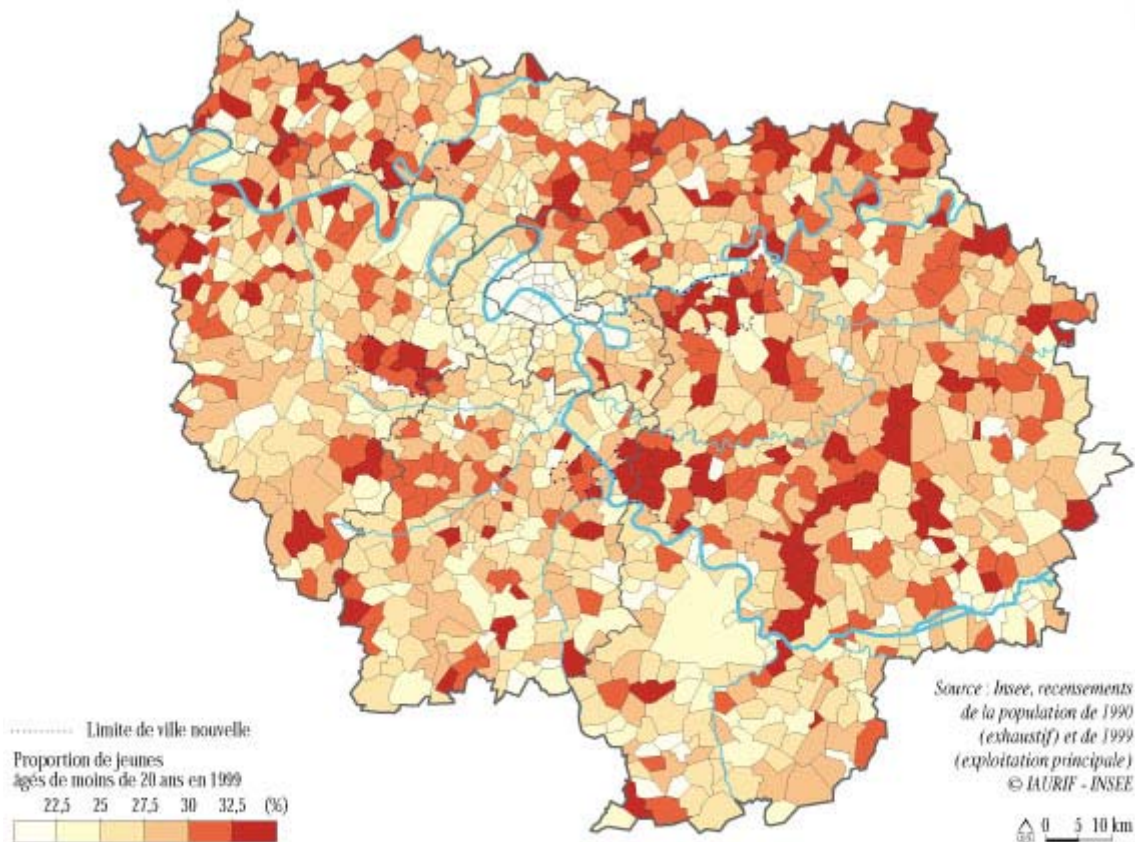
La population de l'Ile-de-France est jeune. Avec plus de 25,2% de personnes de moins de 20 ans, **la région francilienne est plus jeune que la moyenne de l'Union européenne (23,1%)**. Les deux seuls pays de l'Union européenne où la part des jeunes est plus importante sont l'Irlande (36,4% de moins de 20 ans) et le Royaume-Uni (25,4%). En France métropolitaine, seule la région Nord-Pas-de-Calais a une population plus jeune (28% de moins de 20 ans). La population francilienne se situe dans la moyenne française pour la tranche d'âge des moins de 20 ans (25,2% de la population contre 24,6% en France). La part des moins de 20 ans diminue beaucoup moins vite en Ile-de-France qu'en province (-0,9 point contre -2,1 points). Notons également la diminution de la part des enfants de moins de 10 ans, deux fois moins importante qu'en province.



Cependant, les enfants de moins de 4 ans sont moins nombreux qu'au précédent recensement (- 20 000) et c'est entre 20 et 24 ans que la population a le plus diminué depuis 1990 (- 100 000 personnes). Les deux tiers de cette baisse proviennent de la **diminution des arrivées nettes de province constatée dans les années 90**. C'est l'un des résultats du développement des universités et des écoles en province. Le reste, soit un tiers, est imputable à la fin du baby-boom que l'on peut situer en Ile-de-France à 1972, date à partir de laquelle le nombre des naissances va brutalement diminuer, cinq années de suite, jusqu'en 1976, pour afficher ensuite une relative stabilité. Car, si les 20-24 ans en 1990 sont plus nombreux qu'en 1999, c'est aussi parce qu'ils appartiennent à des générations plus nombreuses à la naissance.

Les 20-24 ans en 1990 correspondent, en effet, à des enfants nés entre 1966 et 1970, avant la fin du baby-boom, tandis qu'en 1999, ils correspondent à des enfants nés de 1975 à 1979, à une époque où la fécondité était au plus bas en Ile-de-France.

## La part des jeunes âgés de moins de 20 ans en Ile-de-France en 1999



La part des 25-44 ans diminue faiblement, ce qui souligne **l'attractivité de l'Ile-de-France pour les personnes d'âge actif**. En province, cette tranche d'âge a diminué deux fois plus vite.

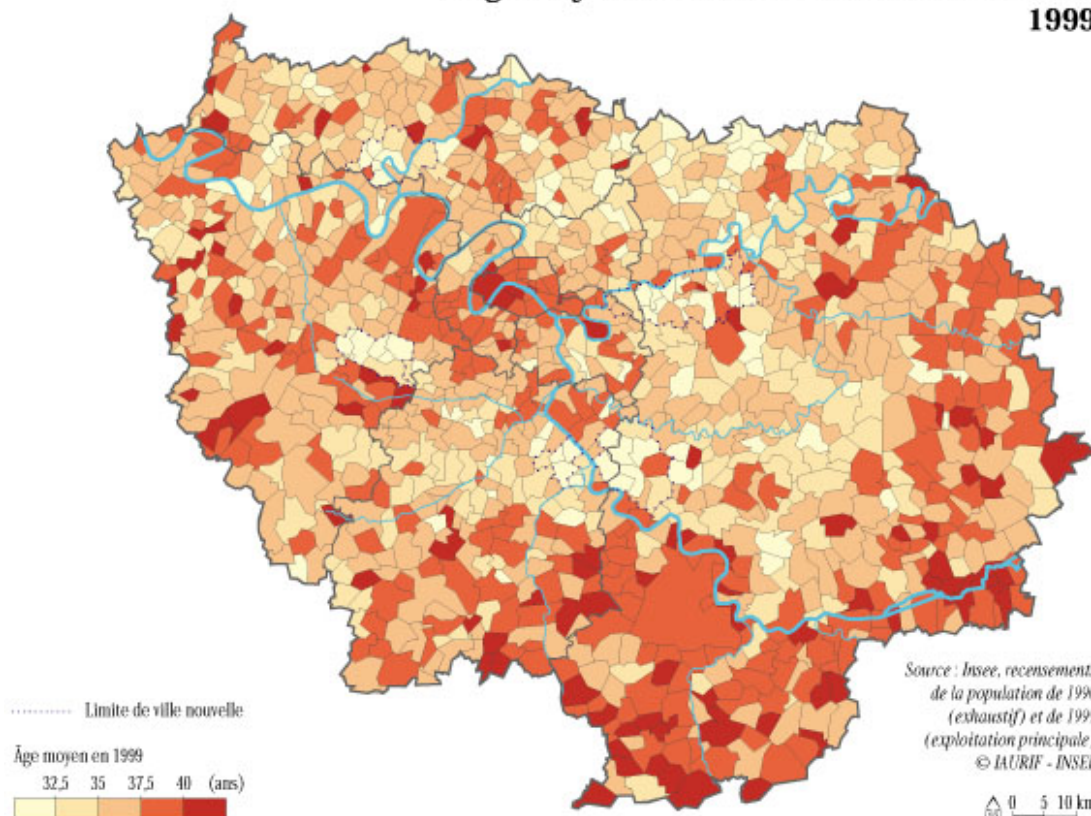
La part des adultes en âge de travailler<sup>1</sup> est de 58% (dont 1/3 ont entre 20 et 39 ans) contre 54% en moyenne en France.

Le vieillissement de la génération du baby-boom d'après guerre entraîne une **augmentation des 50-54 ans** (+ 198 000) en Ile-de-France.

La région affiche une proportion de personnes âgées encore faible, avec 16,6% de personnes de 60 ans ou plus contre 21,4% dans l'Union européenne et 22,4% en province.

<sup>1</sup> "Les adultes en âge de travailler" : il s'agit des 20 à 59 ans

## L'âge moyen des Franciliens et son évolution 1999

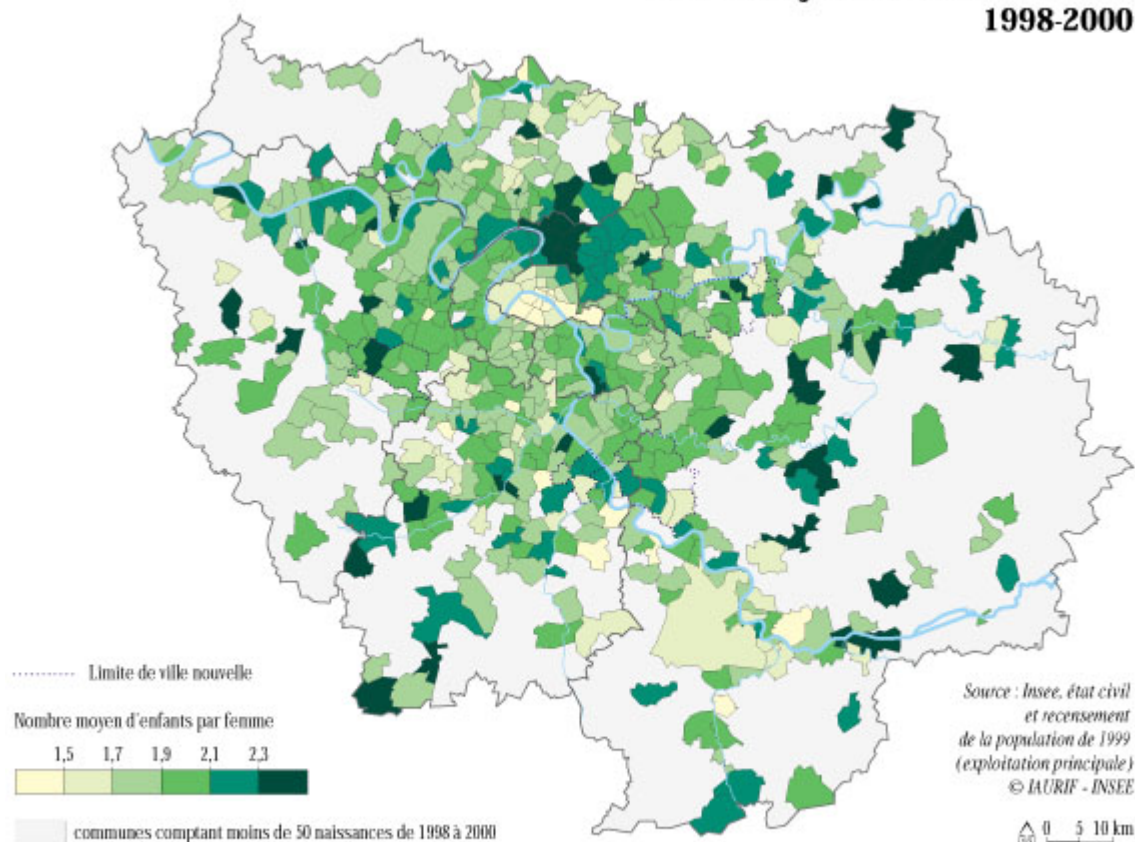


### c) Natalité et fécondité

**Plus d'une naissance sur cinq a lieu en Ile-de-France (22,5%)** : c'est sensiblement plus que le poids démographique global de la région (18,7%). Ce taux a augmenté : sur la période 1982-1989, 20,9% des bébés français étaient nés en Ile-de-France.



## Indice conjoncturel de fécondité 1998-2000



### Nombre de naissances par an et taux de natalité en France et en Ile-de-France

	1968 - 1975	1975 - 1982	1982 - 1990	1990 - 1999
<b>Naissances annuelles franciliennes</b>	161 200	152 600	161 200	164 500
<b>Naissances annuelles métropolitaines</b>	843 200	763 200	767 500	734 100
<b>Taux de natalité en Ile-de-France (‰)</b>	17,0	15,2	15,6	15,2
<b>Taux de natalité en Métropole (‰)</b>	16,6	14,2	13,9	12,8

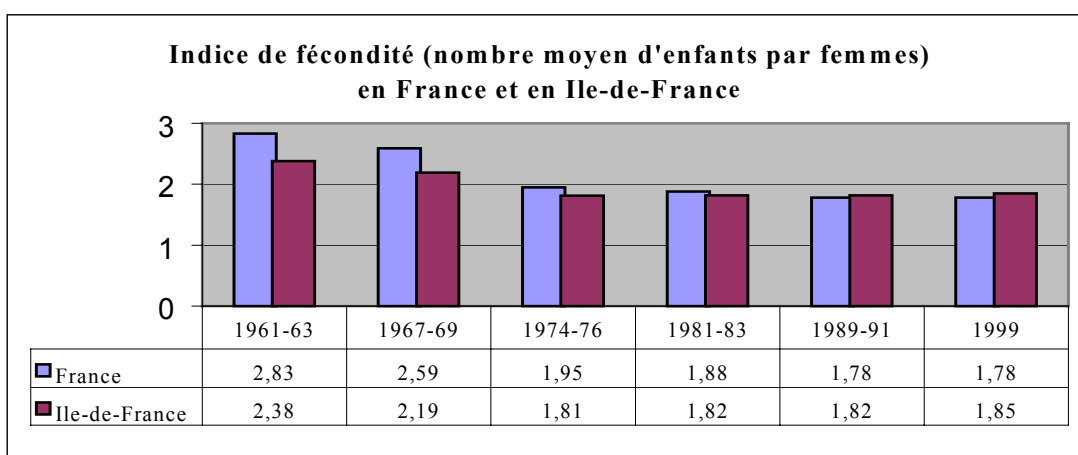
Sources : Etat-civil et recensements de la population, INSEE (1968 à 1999)

**Le taux de natalité** diminue légèrement mais il **demeure plus élevé que la moyenne nationale**, et ceci dans tous les départements (15,2% en moyenne dans la région contre 12,8% au niveau métropolitain).



Ce taux de natalité élevé en Ile-de-France résulte pour partie de la **jeunesse relative de la population** francilienne, composée pour une part importante de femmes en âge d'avoir des enfants. La région attire en effet plutôt de jeunes adultes en début de cycle de vie, et voit plutôt partir des familles constituées et des retraités. Mais cette natalité élevée traduit aussi une **fécondité forte**, l'une des plus élevées de toute l'Union européenne en 2000.

En effet, la région francilienne a actuellement une fécondité supérieure à la moyenne nationale : en 1999 l'indicateur conjoncturel de fécondité s'établit à 1,85 enfant par femme, contre 1,78 pour l'ensemble de la métropole. Ceci n'a pas toujours été le cas puisqu'en 1960 la fécondité des Franciliennes était nettement inférieure à celle de l'ensemble des femmes résidant en métropole.



Sources : Etat-civil et recensements de la population, INSEE

En 40 ans, l'indice de fécondité a diminué de 1,05 dans l'ensemble de la France métropolitaine et de 0,53 en Ile-de-France, soit 2 fois moins. Depuis 1975, la fécondité a même légèrement augmenté en Ile-de-France.

En France comme en Ile-de-France, l'évolution de la fécondité est également marquée par une **maternité plus tardive**, s'expliquant par l'allongement des études, par la durée plus longue du célibat et par l'activité professionnelle. L'âge moyen de la maternité dépasse désormais 30 ans et le taux de fécondité continue de diminuer fortement avant 25 ans.

La structure des familles évolue du fait notamment de l'augmentation des ruptures d'union, du vieillissement de la population et de la montée du célibat.

**Plus du tiers des ménages franciliens est composé d'une seule personne** soit près de 1,6 million d'individus. En l'espace de dix ans, le nombre de personnes seules a augmenté de 16%. Le poids des isolés se renforce en se rapprochant du centre de l'agglomération (à Paris, les personnes seules représentent plus de la moitié de l'ensemble des ménages).

Au cours des dix dernières années, le nombre de **couples non mariés** a augmenté de 22% tandis que le nombre de couples mariés a baissé de 5%. Affectant en premier lieu et principalement les couples sans enfant, l'union libre tend à s'étendre aux couples avec enfant.

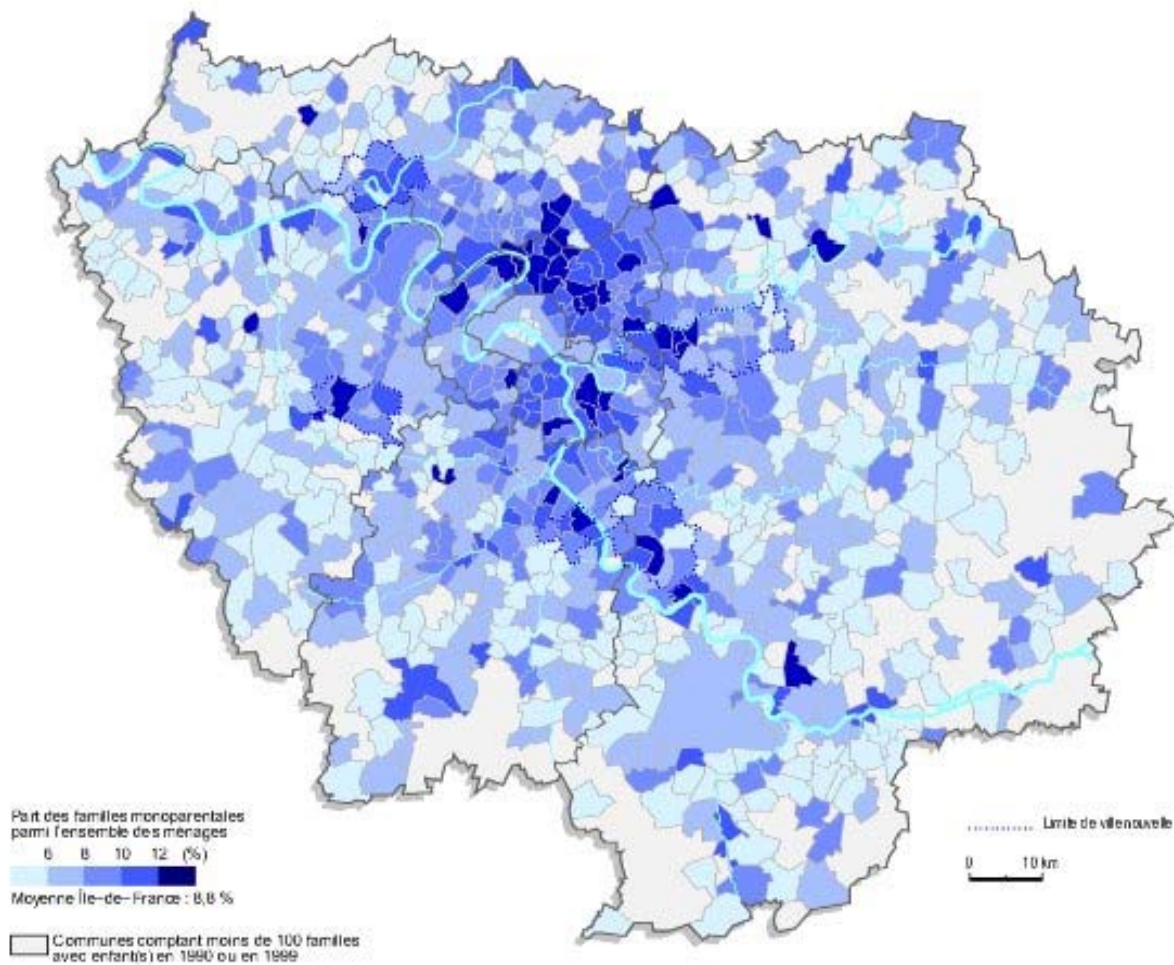
Selon les statistiques du ministère de la justice, 25 000 pactes civils de solidarité (**PACS**) ont été signés en 2002 en France, soit une augmentation de 30% par rapport à l'année précédente.

La répartition géographique des contractants est irrégulière avec un taux record de **62 pacsés pour 10 000 habitants à Paris** (contre, à l'opposé, 12 pacsés pour 10 000 habitants dans les départements français aux taux les plus faibles).

Les données sur le profil des contractants (sexe, âge,...) ne sont pour l'heure pas communiquées. Cependant l'adaptation par les sénateurs le 1<sup>er</sup> avril 2002 d'un amendement permettra d'obtenir des statistiques prévoyant la typologie des pacsés.

Le nombre de **divorces** est en augmentation en Ile-de-France (23 500 divorces en 1999 contre 22 000 neuf ans plus tôt) mais de façon moins nette que dans les autres régions (+ 0,7% en moyenne/an en Ile-de-France contre 1,2% en province).

## Les familles monoparentales en 1999



Source : Insee, recensements de la population en 1999

**Les familles monoparentales** en Ile-de-France ont progressé de 20% entre les deux derniers recensements. Elles sont actuellement près de 400 000 et vivent plus particulièrement dans les secteurs urbains comptant un fort taux de logements sociaux. Plus de 500 000 Franciliens de moins de 25 ans vivent avec un seul de leurs parents, soit un jeune sur 7.

Le nombre des **familles nombreuses** (familles constituées d'au moins 3 enfants) est à la hausse en Ile-de-France, après des décennies de baisse. Elles représentent près de 13% de l'ensemble des familles franciliennes soit un ensemble d'environ 360 000 familles. Elles vivent plus particulièrement en Seine-Saint-Denis, en Seine-et-Marne et en ville nouvelle.

#### d) Mortalité

**L'Ile-de-France compte seulement 7,2 décès pour 1 000 habitants contre 9,2 pour 1 000 en France métropolitaine.** Cet écart est dû pour l'essentiel à la jeunesse relative de la population francilienne qui tend à limiter le nombre des décès. En revanche, la baisse régulière du taux de mortalité observée depuis une trentaine d'années (-0,6 point entre chaque période du recensement) résulte surtout de l'élévation régulière de l'espérance de vie, tant en France qu'en Ile-de-France.

#### Nombre de décès par an et taux de mortalité en France et en Ile-de-France

	1968 - 1975	1975 - 1982	1982 - 1990	1990 - 1999
<b>Décès annuels franciliens</b>	86 500	85 000	81 700	77 400
<b>Décès annuels métropolitains</b>	549 500	551 000	539 100	527 000
<b>Taux de mortalité en Ile-de-France (‰)</b>	9,1	8,5	7,9	7,2
<b>Taux de mortalité en Métropole (‰)</b>	10,8	10,3	9,7	9,2

Sources : Etat-civil et recensements de la population, INSEE (1968 à 1999)

#### e) Espérance de vie et vieillissement de la population

**L'espérance de vie à la naissance est légèrement plus élevée en Ile-de-France qu'ailleurs :** en 1999, elle atteint 76,3 ans pour les hommes (contre 75,1 ans en France) et 83 ans pour les femmes (contre 82,5 en France). L'augmentation de l'espérance de vie à la naissance (+ 2 ans entre 1990 et 1999) contribue au vieillissement de la population francilienne, tout comme la baisse importante de la fécondité intervenue à partir de 1964.

Mais si l'âge moyen de la population francilienne progresse entre 1990 et 1999 (de 35,3 ans à 36,5 ans), c'est en grande partie en raison de l'avancée en âge des enfants du baby-boom. Sur ce point, la région suit l'évolution de la France métropolitaine même si sa population vieillit à un rythme moindre que celle de la province. La part des Franciliens de plus de 60 ans a augmenté ainsi de 0,8 point en 9 ans, contre 1,5 point en province. Les départs de retraités franciliens pour la province limitent en effet le vieillissement de la population francilienne, et ceci même si l'intensité de ces départs décroît au fil du temps. La fécondité plus élevée des Franciliennes joue dans le même sens.

## f) Solde naturel

**Le solde naturel, s'élève à + 786 000 habitants entre 1990 et 1999**, soit une moyenne annuelle de + 87 000, la plus élevée jamais observée en Ile-de-France.

Ce résultat pour la période 1990-1999 provient à la fois d'une hausse des naissances et d'une baisse des décès. Les répercussions nationales de cet excédent sont conséquentes : 42% de l'excédent naturel de la France métropolitaine provient de l'Ile-de-France.

Sans cet excédent naturel élevé, la population francilienne diminuerait : dans ses échanges migratoires avec le reste du monde (Dom-Tom et étranger), l'Ile-de-France enregistre en effet davantage de départs que d'arrivées, et ce, depuis environ un quart de siècle.

## g) Dynamiques migratoires avec la province

**871 000 provinciaux se sont installés en Ile-de-France entre 1990 et 1999**, soit 8% de la population. Ces nouveaux Franciliens sont plutôt jeunes : près de la moitié ont entre 25 et 39 ans. Leur nombre s'est réduit par rapport aux années 80.

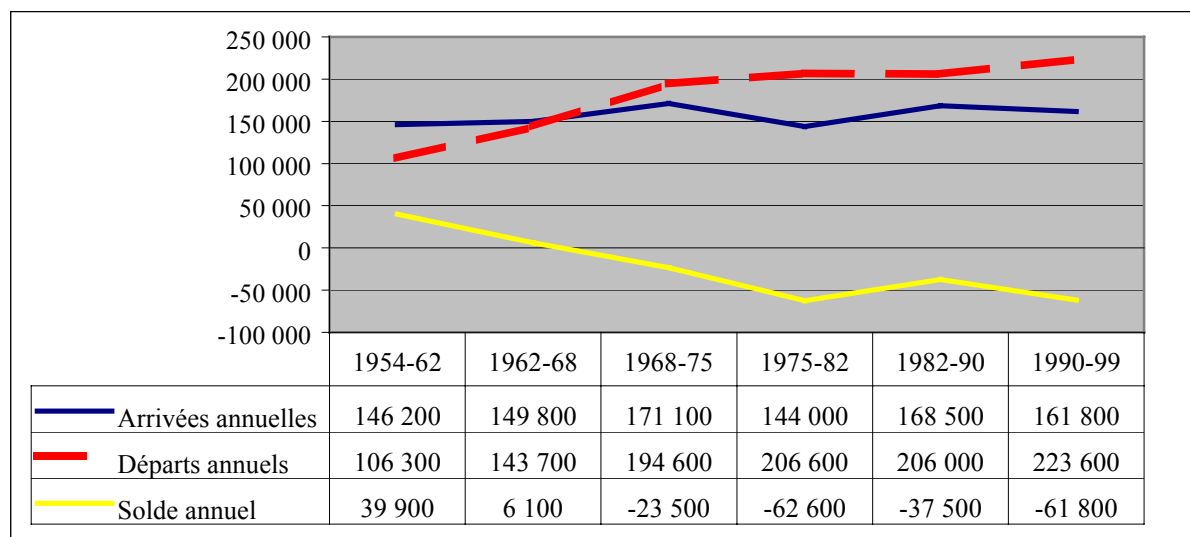
Ceux qui partent sont plus nombreux : **1 438 000 personnes ont quitté l'Ile-de-France pour la province entre 1990 et 1999**, soit davantage chaque année qu'entre 1982 et 1990. Ils sont aussi moins qualifiés et surtout plus âgés puisqu'il s'agit souvent de familles avec enfants et de retraités. À noter que par rapport aux années 80, les familles franciliennes sont davantage parties en province dans les années 90 tandis que les départs de retraités continuaient à se réduire.

Ces échanges rajeunissent la population francilienne. Sans ces mouvements, l'âge moyen de la population francilienne aurait été supérieur de 0,8 an en 1999. Mais surtout, ils limitent fortement la croissance de la population francilienne puisque dans ses échanges avec la province, l'Ile-de-France a perdu près d'un demi-million d'habitants entre 1990 et 1999.

**Ce déficit migratoire** avec la province, différence entre les arrivées et les départs de la région, n'est pas nouveau mais il **s'est très fortement accentué dans les années 90**. Depuis la fin des années 60, les Franciliens qui partent vivre en province sont en effet plus nombreux que les provinciaux faisant le chemin inverse. Il semblerait que les périodes où la conjoncture économique est morose en Ile-de-France (1975-1982 et 1990-1999) correspondent à un déficit migratoire accru (respectivement -61 800 personnes par an et -62 600) tandis que les périodes d'embellie économique tendent à limiter ce déficit (-38 300 personnes par an entre 1982 et 1990 par exemple).

Sur le plan spatial, le déficit migratoire avec la province est resté stable à Paris (-7 900 personnes par an) mais s'est accru d'environ 40% en petite couronne par rapport à 1982-1990 (-23 500 personnes par an entre 1990 et 1999) tandis qu'il doublait en grande couronne (-31 600 personnes par an entre 1990 et 1999).

### Mouvements de population entre l'Ile-de-France et la province



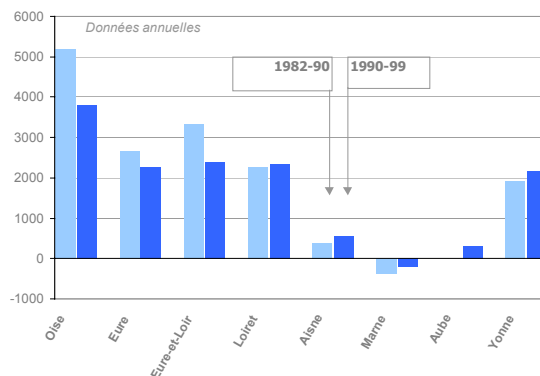
Source : recensements de la population, INSEE

**L'accentuation du déficit migratoire au profit de la province provient à la fois d'une quasi stabilisation des entrées et d'une augmentation des sorties.** C'est avec l'Ouest que le solde migratoire de la région s'est le plus dégradé. Le déficit avec la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur, qui s'était réduit depuis le début des années 80, n'a guère varié. Les échanges avec les régions du bassin parisien sont déficitaires pour l'Ile-de-France et le solde migratoire avec la région a baissé sensiblement dans les départements où il était auparavant le plus excédentaire.

Les seules régions de métropole avec lesquelles l'Ile-de-France conserve un solde migratoire positif sont la Champagne-Ardenne, le Nord-Pas-de-Calais et la Lorraine.

Le graphique ci-dessous présente les soldes migratoires de l'Ile-de-France avec les départements mitoyens.

### Départements limitrophes : soldes migratoires avec la région Ile-de-France



Source : INSEE, recensement de la population 1999 (exhaustif)

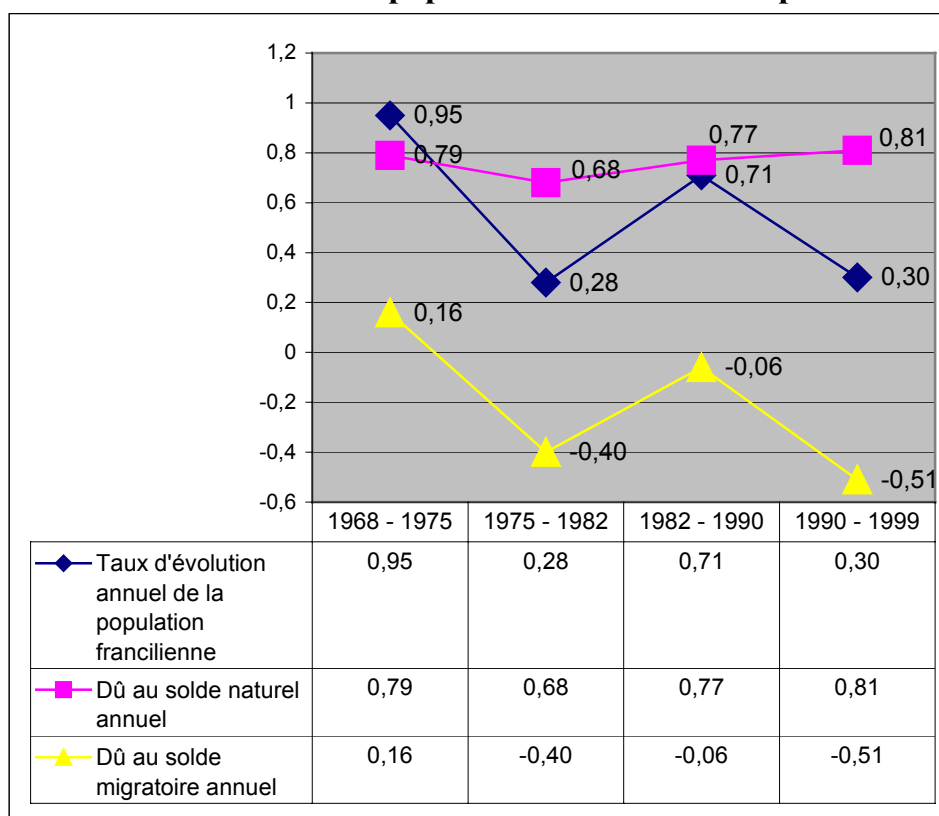
### h) Dynamiques migratoires avec les Dom-Tom et l'étranger

Les données à disposition et les problèmes méthodologiques n'ont pas permis de traiter les dynamiques migratoires des Dom-Tom, d'une part, et les dynamiques migratoires de l'étranger, de l'autre.

Au recensement de 1999, 473 000 Franciliens ont déclaré résider à l'étranger ou dans les Dom-Tom en 1990, neuf ans plus tôt. Ces arrivées représentent 36,4% de celles enregistrées en France métropolitaine durant cette période, soit une part deux fois supérieure au strict poids démographique de la région. Les sorties vers l'étranger sont très mal connues du système statistique français. Contrairement aux entrées, elles ne peuvent être calculées de façon fiable à partir des recensements et doivent donc être estimées pour pouvoir évaluer le solde migratoire. L'IAURIF estime que le solde migratoire francilien avec les Dom-Tom et l'étranger s'établirait aux environs de **+26 000 personnes par an** entre 1990 et 1999, soit un niveau légèrement inférieur à celui de la période 1982-1990 (+32 000 personnes par an). Cette évaluation est proche de celle qu'avait faite l'Insee pour produire ses estimations annuelles de population.

Toutefois, comme l'indique l'INSEE, le recensement n'a pas vocation à mesurer les échanges avec l'étranger. Il faut donc manier ces chiffres avec prudence. Le solde avec l'étranger et les DOM-TOM, estimé de façon résiduelle, est entaché par les différences de qualité entre les recensements successifs.

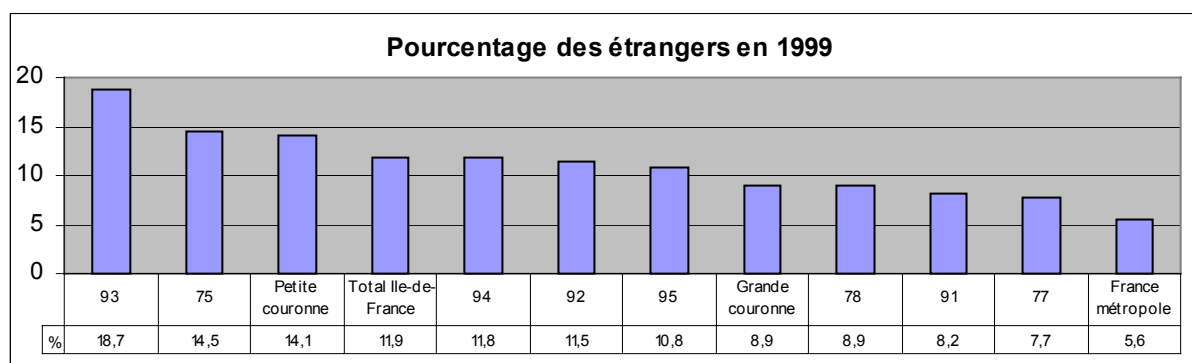
## Taux d'évolution de la population francilienne depuis 1968



Source : recensements de la population, INSEE (1968 à 1999)

### i) La population étrangère

En 1999, **1 301 400 étrangers ont été recensés en Ile-de-France**, soit 39,9% des étrangers vivant en métropole contre 38,3% en 1990. Ils représentent 11,9% de la population contre 12,9% en 1990. Les ressortissants de l'Union européenne sont moins nombreux et occupent une part moins importante au sein des étrangers installés en Ile-de-France (32% en 1999 contre 35,7% en 1990). Les étrangers vieillissent. Ils ont en moyenne un an de plus que l'ensemble des Franciliens. Ils sont à 70% âgés de 20 à 59 ans.



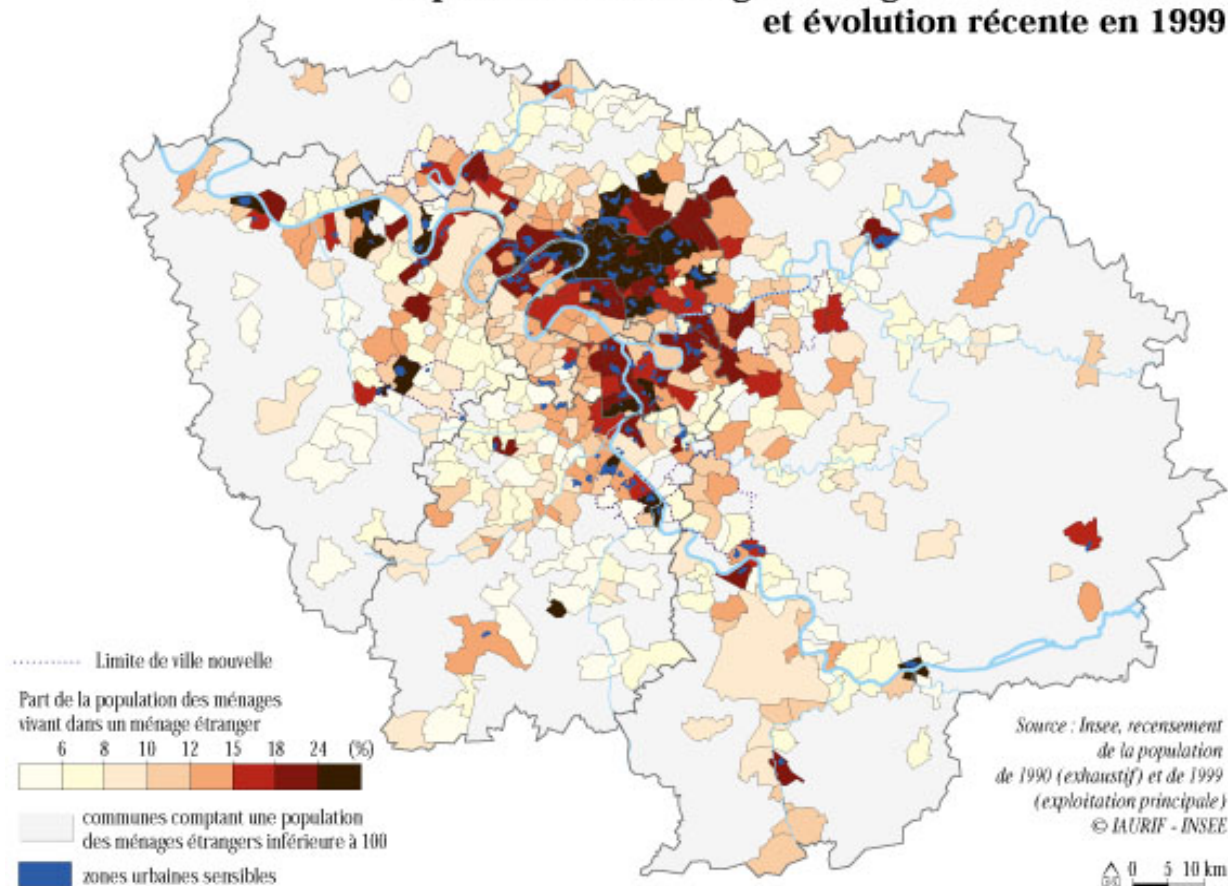


## Evolution du nombre et de la proportion d'étrangers

	Nombre d'étrangers				Proportion d'étrangers dans la population totale (en %)			
	1962	1975	1990	1999	1962	1975	1990	1999
<b>Paris</b>	<b>223 274</b>	<b>311 710</b>	<b>342 845</b>	<b>308 266</b>	<b>8,0</b>	<b>13,6</b>	<b>15,9</b>	<b>14,5</b>
Hauts-de-Seine	90 553	167 155	182 763	164 525	6,6	11,6	13,1	11,5
Seine-Saint-Denis	77 971	191 530	260 408	258 850	7,2	14,5	18,9	18,7
Val-de-Marne	54 627	134 695	153 449	144 914	5,6	11,1	12,6	11,8
<b>Petite couronne</b>	<b>223 151</b>	<b>493 380</b>	<b>596 620</b>	<b>568 289</b>	<b>6,5</b>	<b>12,4</b>	<b>15,0</b>	<b>14,1</b>
Seine-et-Marne	35 837	73 560	92 905	91 504	6,8	9,7	8,6	7,7
Yvelines	39 757	110 320	133 439	120 456	5,8	10,2	10,2	8,9
Essonne	21 074	80 745	94 930	93 465	4,4	8,7	8,7	8,2
Val-d'Oise	32 045	86 380	116 749	119 406	5,8	10,3	11,1	10,8
<b>Grande couronne</b>	<b>128 713</b>	<b>351 005</b>	<b>438 023</b>	<b>424 831</b>	<b>5,7</b>	<b>9,7</b>	<b>9,7</b>	<b>8,9</b>
Total Ile-de-France	575 138	1 156 095	1 377 488	1 301 386	6,8	11,7	12,9	11,9
France métropolitaine	2 162 825	3 415 365	3 582 164	3 263 186	4,7	6,5	6,3	5,6

Source : Insee, recensement de la population de 1962 à 1999

### Population des ménages étrangers en Île-de-France et évolution récente en 1999



Les nationalités **portugaise, marocaine, algérienne, turque, italienne, espagnole et tunisienne** sont les plus présentes au dernier recensement. Elles **constituent 62% des étrangers vivant en Ile-de-France.**

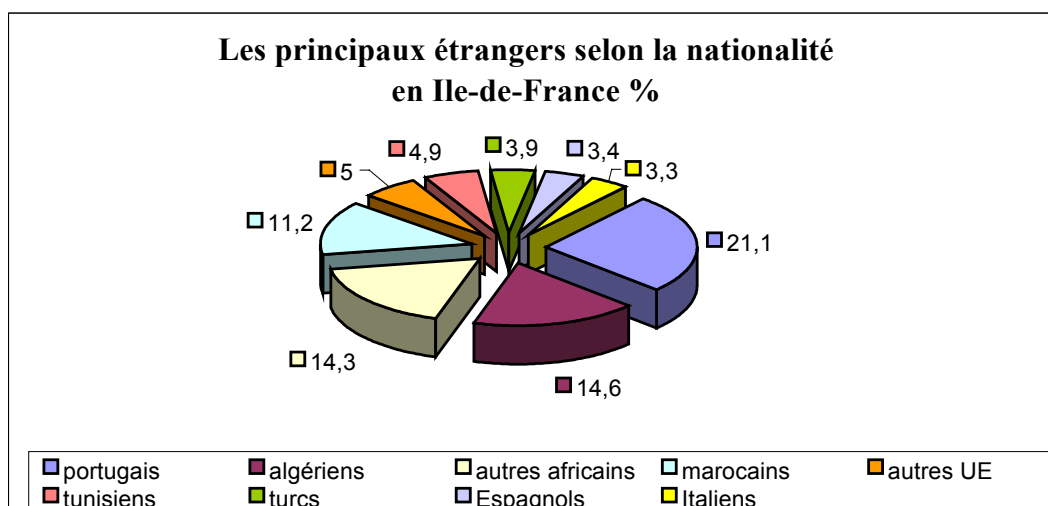
### Les étrangers selon la nationalité

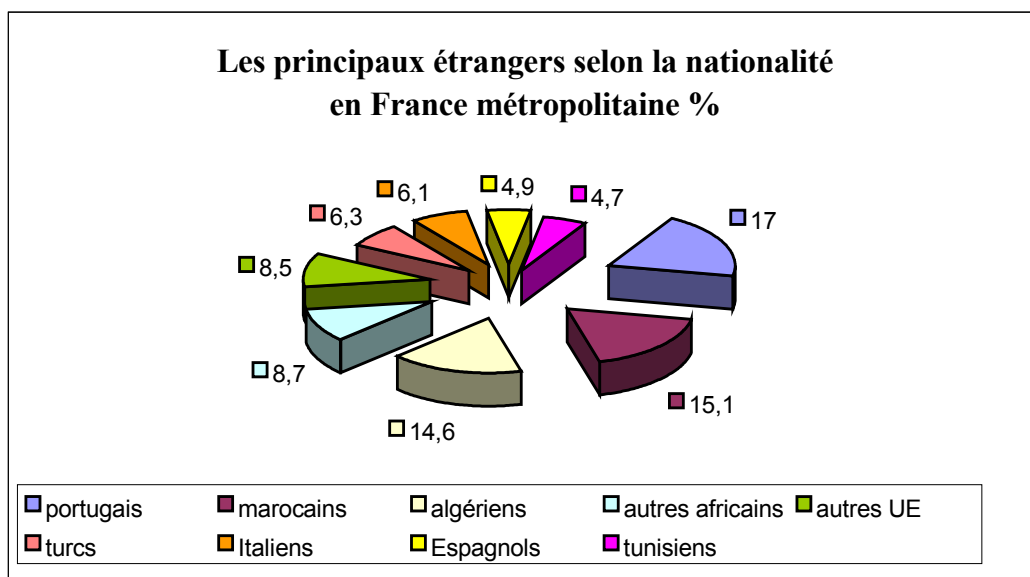
	Ile-de-France		France métropolitaine	
	Nbr	%	Nbr	%
<b>Total étrangers</b>	<b>1 298 117</b>	<b>11,9</b>	<b>3 258 539</b>	<b>5,6</b>
<b>Espagnols</b>	43 721	3,4	160 194	4,9
<b>Italiens</b>	43 046	3,3	200 632	6,1
<b>Portugais</b>	<b>273 951</b>	<b>21,1</b>	<b>555 383</b>	<b>17</b>
<b>Autres UE</b>	65 088	5	277 926	8,5
<b>Algériens</b>	<b>189 235</b>	<b>14,6</b>	<b>475 216</b>	<b>14,6</b>
<b>Marocains</b>	<b>145 551</b>	<b>11,2</b>	<b>506 305</b>	<b>15,5</b>
<b>Tunisiens</b>	58 989	4,9	153 574	4,7
<b>Autres Africains</b>	<b>185 709</b>	<b>14,3</b>	<b>282 736</b>	<b>8,7</b>
<b>Turcs</b>	50 580	3,9	205 589	6,3

Source : Insee, recensement de la population - Atlas des Franciliens, tome 3, IAURIF, 1999

La population étrangère originaire d'Europe du sud, du Maghreb et du Sud-Est asiatique diminue au profit des personnes provenant d'Afrique noire.

D'un point de vue de la localisation géographique, **la part des étrangers dans la population est maximale au centre de l'Ile-de-France** : 18,9% en Seine-Saint-Denis, 14,4% à Paris contre 7 à 11% dans les départements franciliens périphériques.





A une échelle plus fine, on remarque une progression de la présence étrangère dans les communes dont le parc de logements apparaît comme peu valorisé.

Bien que la population étrangère compte encore une majorité d'hommes (52,6%), elle continue à se **féméniser** depuis le début des années 90. Globalement, la **population étrangère vieillit** un peu plus rapidement que la population française.

L'Ile-de-France compte **1,6 million d'immigrés**.

#### Définitions

La **population étrangère** est composée des individus ayant déclaré une nationalité autre que la nationalité française.

Un **immigré** est une personne née dans un pays étranger installée en France qui ne possédait pas la nationalité française à la naissance quelle que soit sa nationalité actuelle.

La proportion de Français parmi les immigrés s'élève à 31% en 1999 (contre 21% en 1982).

Bien que le rythme de croissance de la population immigrée se soit ralenti, leur part dans la population francilienne continue à progresser.

L'augmentation de cette population en Ile-de-France est majoritairement le fait d'une arrivée de femmes, essentiellement dans le cadre d'un regroupement familial. Aussi, cette population compte de nos jours une proportion identique d'hommes et de femmes.

Cette population se compose de personnes d'âge intermédiaire (peu de jeunes et de personnes âgées).

### 2.1.3. LES GRANDES DISPARITES ENTRE LES DEPARTEMENTS DE LA REGION

#### a) Structure par âge de la population

**La population de la capitale reste la plus âgée de la région avec 19,6% de personnes de 60 ans ou plus**, même si Paris enregistre une baisse continue depuis une vingtaine d'années de la proportion de ses habitants âgés de 60 ans ou plus. Cette proportion a en revanche augmenté de 0,8 point en petite couronne, principalement en Seine-Saint-Denis et dans le Val-de-Marne, de 2 points en grande couronne.

La proportion de personnes de 60 ans ou plus n'augmente pratiquement pas dans les Hauts-de-Seine (+ 0,2 point), mais sa hausse est plus sensible en Seine-Saint-Denis et dans le Val-de-Marne (respectivement + 1,3 et + 1,1 point). Le département des Hauts-de-Seine a également un profil de population de plus en plus proche de celui de Paris. Il ne vieillit que très légèrement, tout en étant le département le plus vieux d'Ile-de-France après Paris.

Pour de plus amples informations sur ce sujet se reporter au rapport du CESR de Madame Micheline Bernard-Harlaud, *Vivre en Ile-de-France après 60 ans*, 2 mai 2002.

Les jeunes Franciliens sont plus présents à l'Ouest et au Nord de la région ainsi que dans les villes nouvelles.

**Le Val-d'Oise et, en second lieu, la Seine-et-Marne sont les départements les plus jeunes de France.** Le Val-d'Oise reste le département le plus jeune d'Ile-de-France et de métropole. L'âge moyen est de 34,7 ans et la part des moins de 20 ans y dépasse 29%, mais a perdu 1,5 point depuis 1990.

La Seine-et-Marne est le deuxième département le plus jeune de la métropole. Il a cependant enregistré une baisse de la proportion des personnes de moins de 20 ans plus forte que celle qu'ont connu les autres départements d'Ile-de-France (-2,3 points).

Le département de la Seine-Saint-Denis se classe au cinquième rang de France pour la part des moins de vingt ans, derrière respectivement le Val-d'Oise, la Seine-et-Marne, le Nord et l'Oise.

La Seine-Saint-Denis est le département d'Ile-de-France qui a toujours eu le taux de natalité le plus élevé (16,8 pour mille entre 1990 et 1999), même si ce taux s'est beaucoup réduit par rapport aux périodes précédentes.

Le département des Hauts-de-Seine est le seul département d'Ile-de-France où la part des moins de 20 ans reste stable depuis 1990. Celle-ci reste cependant à un niveau relativement bas (23,6 %), tandis que dans les deux autres départements de la petite couronne elle est nettement plus élevée, et ne diminue que légèrement. En grande couronne, la diminution est beaucoup plus nette (-1,9 point), allant jusqu'à -2,3 points dans la Seine-et-Marne et -2 points dans les Yvelines. Mais là encore, elle est moins importante qu'en province (-2,1 points). La population de grande couronne reste néanmoins la plus jeune d'Ile-de-France. La part des moins de 20 ans y est largement plus élevée que dans la région (28,1 % contre 25,2 %).

## Structure par âge de la population francilienne (en%)

	1990			1999		
	0-19 ans	20-59 ans	60 ans ou +	0-19 ans	20-59 ans	60 ans ou +
Paris	18,7	60,5	20,8	18,3	62,1	19,6
Hauts-de-Seine	23,6	58,4	18,0	23,6	58,2	18,2
Seine-Saint-Denis	28,5	57,7	13,8	28,0	56,9	15,1
Val-de-Marne	25,3	58,2	16,5	24,8	57,6	17,6
Seine-et-Marne	31,1	55,4	13,5	28,8	56,6	14,6
Yvelines	29,7	57,1	13,2	27,7	56,6	15,7
Essonne	28,6	58,4	13,0	27,2	57,3	15,5
Val-d'Oise	30,6	56,8	12,6	29,1	56,7	14,2
<b>Ile-de-France</b>	<b>26,1</b>	<b>58,1</b>	<b>15,8</b>	<b>25,2</b>	<b>58,2</b>	<b>16,6</b>

Source : Insee, recensements de la population

### b) Dynamiques migratoires internes à la région

**La capitale est la première destination des arrivants en Ile-de-France** avec près de 400 000 nouveaux habitants entre 1990 et 1999. Les autres s'orientent vers les départements de la petite couronne et les Yvelines.

**Plus de la moitié des Franciliens a déménagé entre les deux recensements.** La majorité d'entre eux habitait déjà en région Ile-de-France en 1990. La **Seine-et-Marne**, et dans une moindre mesure le **Val d'Oise**, attirent une proportion substantielle de Franciliens des autres départements de la région, respectivement 64,1% et 61,7%.

**La population francilienne continue d'augmenter malgré des départs relativement importants.** Les quatre départements de la grande couronne connaissent encore une forte croissance démographique : entre 1990 et 1999, le taux d'accroissement annuel a atteint dans les Yvelines +0,39%, en Essonne +0,50% et +0,58% dans le Val d'Oise mais il a atteint 1,14% en Seine-et-Marne. Ce dernier département conjugue en effet un solde migratoire très largement positif (+0,37%) avec un solde naturel élevé (+0,77%). Mais partout en grande couronne le rythme de croissance s'est fortement ralenti, chutant de plus de moitié par rapport à la période antérieure.

L'essor des villes nouvelles avait attiré une population très jeune. Bien qu'elle ait vieilli depuis 1990, elle reste beaucoup plus jeune que dans le reste de la région, puisque 31,7% de la population y a moins de 20 ans, et seulement 8,7% a 60 ans ou plus.

Le déficit migratoire s'étend désormais aux départements de la grande couronne à l'exception de la Seine-et-Marne et aux franges de l'Ile-de-France. Les villes nouvelles croissent plus rapidement que le reste de la région mais participent elles aussi au ralentissement démographique. Elles ont absorbé 29,2% de la croissance démographique des départements de la grande couronne où elles sont situées. Pourtant, la population des villes nouvelles a progressé près de 3 fois moins vite que lors de la période inter-censitaire précédente. Trois des cinq villes nouvelles enregistrent un déficit migratoire pour la première fois depuis leur création. Actuellement, 6,8% des Franciliens habitent dans une ville nouvelle. Marne-la-vallée, la plus peuplée, accueille 17 % de personnes supplémentaires et se développe plus rapidement que les quatre autres villes nouvelles.

Les migrations s'inscrivent dans un schéma urbain particulier qu'il a semblé nécessaire de décrire, de manière synthétique, dans la partie suivante.

#### **2.1.4. CARACTERISTIQUES DE L'AIRE URBAINE FRANCILIENNE ET MISE EN PLACE DE SCHEMAS D'AMENAGEMENT**

##### **2.1.4.1. Desserrement et péri-urbanisation de l'aire urbaine de Paris**

**L'aire urbaine de Paris**, de par sa taille, **occupe le sommet de la hiérarchie urbaine française**. En 1999, elle est 6 fois plus peuplée que la seconde, l'aire urbaine de Lyon et 7 fois plus que celle de Marseille.

Définition :

Une **aire urbaine** est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle urbain, et par des communes rurales ou unités urbaines (couronne périurbaine) dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci.

De 1990 à 1999, la population a progressé en général plus fortement dans les couronnes périurbaines que dans les banlieues, et plus rapidement dans ces dernières que dans les villes-centres. Cette hiérarchie des taux correspond bien à l'allure classique du développement urbain : **desserrement et péri-urbanisation rendent compte des formes de la croissance urbaine**. Ces évolutions se sont toutefois atténuées.

L'aire urbaine de Paris est un bon exemple du ralentissement de la croissance dans le périurbain. La croissance de la couronne périurbaine de Paris (1,17% par an) est bien inférieure à celle des couronnes des autres aires connues. Elle est en net repli par rapport à la période 82-90 (2,46%). Elle tient désormais autant au solde naturel, fortement positif qu'à l'excédent des arrivées sur les départs.

**L'agglomération parisienne s'étend désormais jusqu'à Melun.** L'extension de l'aire d'influence de la région sur ses franges marque le pas. La croissance des départements limitrophes de l'Île-de-France s'est réduite de moitié. Le solde migratoire a baissé partout, fortement dans l'Oise, l'Eure et l'Eure-et-Loir. Il ne reste positif que dans le Loiret et l'Yonne.

#### **2.1.4.2. Aménagement du territoire francilien : du SDAU au SDRIF**

**Le schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme (SDAU)** de la région de Paris (1965), élaboré sous l'autorité de Paul Delouvrier, abordait les problèmes d'aménagement régional dans une perspective dynamique : prise en compte de la croissance démographique et économique, création de huit villes nouvelles (dans les faits cinq seront réalisées) associant logements et activités, de centres dits restructurateurs dans la banlieue existante (La Défense, Créteil, Bobigny, etc.), construction du réseau express régional (RER) ou encore poursuite de la réalisation du schéma autoroutier.

Ce Schéma a guidé l'aménagement régional pendant deux décennies.

##### **Le cas des villes nouvelles :**

L'implantation des villes nouvelles a été un volet spécifique de la politique d'aménagement urbain de la région. L'objectif était de réaliser des pôles neufs, adaptés à la vie moderne et destinés à freiner la croissance en "taches d'huile" de l'agglomération parisienne.

Cinq villes-nouvelles ont vu le jour aux marges de l'agglomération parisienne : Cergy-Pontoise au Nord-Ouest, Marne-la-Vallée à l'Est, Evry et Sénart au Sud-Est, Saint-Quentin-en-Yvelines au Sud-ouest. Bien que leur croissance n'ait pas atteint les objectifs initiaux, elles participent à l'essor démographique de l'Île-de-France, avec, il faut le souligner, une proportion sensible de jeunes.

A la fin des années 80, la révision du SDAU est devenue nécessaire. La procédure, s'inscrivant dans le cadre de la décentralisation, a été lancée en 1989 par le Premier Ministre, sous la forme d'une élaboration conjointe avec la Région ; l'Etat conservant le pouvoir final de décision que lui confère la loi de 1983. Ce document ciblait les priorités d'aménagement, à savoir : nécessité de rééquilibrage vers l'Est (ce qui supposait une limitation du pôle de la Défense), poursuite et extension du RER, implantation d'équipements et de pôles économiques dans l'Est, institution de mécanismes fiscaux (avec la redistribution de la taxe professionnelle) en vue de créer une solidarité entre les communes.

Ce document, dit **Schéma directeur de la région Ile-de-France (SDRIF)** a été approuvé par décret en Conseil d'Etat en 1994.

Ce schéma avait pour objectif de limiter la croissance démographique de l'Ile-de-France à 11,8 millions d'habitants en 2015. Le recensement de 1999 montre que le rythme de croissance de la population s'avère légèrement inférieur à cet objectif.

### Comparaison de l'évolution de la population des départements d'Ile-de-France de 1990 à 2001 avec les prévisions du SDRIF

	Evolution Moyenne annuelle constatée	Evolution moyenne annuelle prévue	Différence
<b>Paris</b>	- 1 630	0	- 1 630
<b>Seine-et-Marne</b>	+ 12 030	+ 14 000	- 1 970
<b>Yvelines</b>	+ 5 240	+ 7 000	- 1 760
<b>Essonne</b>	+ 4 990	+ 9 800	- 4 810
<b>Hauts-de-Seine</b>	+ 5 090	+ 2 800	+ 2 290
<b>Seine-Saint-Denis</b>	+ 930	+ 2 000	- 1 070
<b>Val-de-Marne</b>	+ 1 950	+ 2 400	- 550
<b>Val d'Oise</b>	+ 5 970	+ 7 600	- 1 630
<b>Ile-de-France</b>	+ 34 570	+ 45 600	- 11 130

Source : INSEE

D'après le tableau ci-dessus, la croissance de la population francilienne aurait été inférieure de 24% aux prévisions du SDRIF pour la période 1990-2001.

Le chiffre ci-dessus de l'évolution annuelle de la croissance de la population francilienne a été calculé en se fondant sur les deux derniers recensements. Celui des prévisions du SDRIF a été obtenu en divisant la croissance totale prévue de la population de la région (1 150 000 habitants) par la période couverte par le SDRIF (25 ans). Si l'on corrige les évolutions constatées par les recensements des légères modifications intervenues dans la réalisation de ces deux recensements et si l'on prend en compte l'hypothèse du SDRIF qui prévoyait une croissance plus forte pendant la première moitié de la période, on peut alors estimer que la **croissance réelle de la population francilienne a été d'environ 20% inférieure à celle prévue dans le SDRIF**. Alors que ces prévisions apparaissaient trop basses à beaucoup, elles se révèlent un peu supérieures à la réalité.

Les évolutions sont très dispersées suivant les départements. Le département des Hauts-de-Seine est le seul à avoir augmenté plus vite que prévu (+80%). Le **déséquilibre signalé dans le SDRIF entre l'Est et l'Ouest de la région s'est accentué en petite couronne**. Par contre, comme il était prévu, la population de Seine-et-Marne a augmenté beaucoup plus rapidement que celle des Yvelines.

Notons que la révision prochaine du SDRIF permettra au CESR d'approfondir ce paragraphe.



Avant d'aborder la situation de quelques populations spécifiques, la partie suivante met en lumière les principaux enseignements du dernier recensement.

## 2.2. EVOLUTIONS ENTRE 1990 ET 1999 : LES ENSEIGNEMENTS DES RECENSEMENTS

A la lecture des deux recensements effectués en 1990 et en 1999, on constate des évolutions très intéressantes.

- L'Ile-de-France compte 291 000 habitants de plus qu'en 1990 (En 1990, on dénombrait 10 661 000 habitants). La **croissance** de la population est de 0,3 % par an contre 0,7 % entre 1982 et 1990. Ce rythme, qui s'est fortement ralenti dans la décennie 90, avait déjà été observé entre 1975 et 1982 alors que la population francilienne croissait également moins vite que la moyenne métropolitaine. Ce fort ralentissement fait retrouver à l'Ile-de-France le rythme de croissance qu'elle connaissait à la fin des années 70 (+0,27 %).

- Le **poids** de la région, resté stable à un peu moins de 19 % depuis les années 60, a légèrement fléchi au cours de la dernière décennie : 18,83 % en 1990, 18,70 % en 1999. L'Ile-de-France se développe à un rythme inférieur à la moyenne nationale et n'est plus qu'en 12<sup>ème</sup> position dans le classement des régions selon leur taux de croissance (4<sup>ème</sup> entre 1982 et 1990).

- En 1999, et pour la première fois depuis 1982, l'Ile-de-France comprend une part légèrement plus importante de **jeunes** que la province (25,2 % de personnes de moins de 20 ans contre 24,4 %). Les enfants de moins de 4 ans sont cependant moins nombreux qu'au précédent recensement (- 20 000) et c'est entre 20 et 24 ans que la population a le plus diminué depuis 1990 (-100 000 personnes) ; diminution sans doute imputable au développement des universités en province et à la situation du marché du travail francilien particulièrement défavorable au début des années 90.

- **L'âge moyen** de la population a augmenté de 6 mois entre 1990 et 1999. Principalement sous l'effet de l'avancée en âge de la génération du baby-boom. L'augmentation de l'espérance de vie de 2 ans entre 1990 et 1999 et la baisse du taux de mortalité (-0,7 point comme en 82/90) ont contribué également **au vieillissement** de la population.

- Le **solde naturel**, différence entre les naissances et les décès, est passé de + 79 500 personnes chaque année entre 1982 et 1990 à + 87 000 entre 1990 et 1999, sous l'effet d'une hausse des naissances et d'une baisse des décès.

- Par le jeu des **mouvements** d'entrées et sorties, la région Ile-de-France a globalement perdu plus de 498 000 habitants en neuf ans. Son déficit avec la province s'est nettement accentué et retrouve le niveau observé entre 1975 et 1982, période marquée, comme celle de 1990/1999, par la faiblesse de la conjoncture économique. L'état du marché du travail influe sur les échanges de population avec la province par le biais des mouvements d'actifs et de leurs familles. Quant au solde apparent avec l'étranger et les Dom-Tom, il resterait positif mais se serait nettement réduit.

- La capitale est toujours la première destination des **arrivants** en Ile-de-France entre 1990 et 1999, comme en 90, avec près de 400 000 nouveaux habitants. Paris vieillit d'ailleurs moins vite que les départements de petite et grande couronnes (39,2 ans en moyenne contre 39,1 ans en 1990). Paris enregistre également une baisse de la proportion de ses habitants âgés de 60 ans ou plus ; celle-ci est passée de 20,8% en 1990 à 19,6% en 1999 (-1,2 point).

- Les **villes nouvelles** continuent comme en 1990 d'attirer de nouveaux habitants en 1999. Actuellement, 6,8% des Franciliens habitent dans une ville nouvelle contre 6,1% en 1990.

Après avoir brossé la situation démographique globale de l'Ile-de-France, il a semblé instructif de s'attarder sur des populations spécifiques.

Compte tenu de certaines caractéristiques franciliennes (jeunesse de la population, taux important de personnes aux ressources faibles mais également phénomène de vieillissement), la dernière partie de cette communication vise à décrire la situation de certains publics caractéristiques de notre région.

### III. ECLAIRAGE SUR DES POPULATIONS SPECIFIQUES

#### 3.1. LA PETITE ENFANCE

Fin décembre 2001, plus de **400 000 enfants de moins de 3 ans** sont à charge de 365 400 familles franciliennes allocataires des Caisses d'Allocations Familiales.

La population enfantine totale de cette classe d'âge<sup>1</sup>, fin 1999, s'élève en Ile-de-France à 472 950. Les jeunes enfants de moins de 3 ans concernés par le versement de prestations familiales représentent donc 85 % de l'ensemble de la classe d'âge de l'Ile-de-France.

Le taux de couverture est variable, de 75 % à Paris, le plus faible, à 96 % en Seine-Saint-Denis. Le niveau de ce taux dépend de plusieurs facteurs : l'âge des enfants pour lesquels sont versées les allocations familiales (à partir du 2<sup>ème</sup> enfant), les ressources des familles avec un seul enfant de moins de 3 ans (versement de l'allocation pour jeune enfant sous conditions de ressources) et aussi les recours aux modes de garde aidés directement par la CAF.

Fin décembre 2001, **372 400 enfants sont âgés de 3 à 5 ans** au sein des familles allocataires des CAF. Ils représentent également 85 % de cette classe d'âge au recensement de 1999.

En Ile-de-France, plus de 575 000 familles allocataires ont à charge 776 000 enfants de moins de 6 ans.

Des prestations versées par la CAF sont destinées à favoriser la garde de l'enfant de moins de 6 ans, la prestation pour le jeune enfant de moins de 3 ans étant toujours plus avantageuse financièrement.

**L'aide à la famille pour l'emploi d'une assistante maternelle agréée (AFEAMA)** permet la prise en charge par la CAF des cotisations sociales (patronales et salariales) dues à l'URSSAF pour l'assistante maternelle. En outre, elle réduit les frais de garde par le versement à la famille d'une majoration dont le montant varie selon les ressources et l'âge de l'enfant (inférieur ou supérieur à 3 ans).

**L'allocation de garde d'enfant à domicile (AGED)** allège les charges sociales de l'employée de maison qui garde l'enfant pendant que les parents travaillent. Le taux de prise en charge des cotisations sociales (et le montant retenu) dépend à la fois de l'âge de l'enfant gardé et des ressources de la famille.

**L'allocation parentale d'éducation (APE)** versable dès le 2<sup>ème</sup> enfant, est attribuée jusqu'aux 3 ans du jeune enfant en cas de cessation ou de réduction d'activité professionnelle d'un des parents sous certaines conditions d'activité professionnelle antérieure. Cette allocation contribue donc au retour au foyer du père ou de la mère pendant le plus jeune âge de leurs enfants.

---

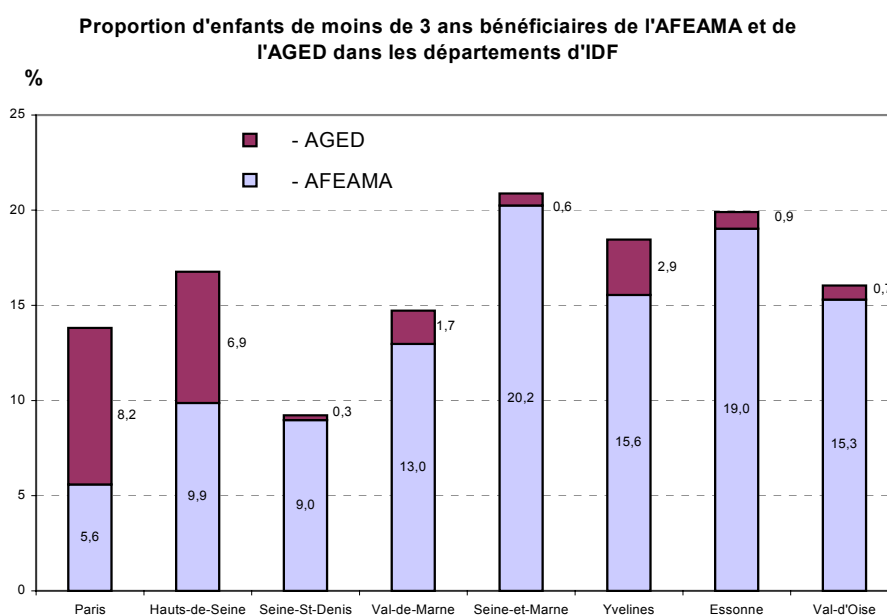
<sup>1</sup> La population totale des enfants de moins de trois ans a été estimée à partir des naissances domiciliées pour l'année 1999 (données de l'état civil) et du recensement de la population 1999 pour les deux autres années.

### 3.1.1. L'ACCUEIL DES JEUNES ENFANTS DE MOINS DE 3 ANS

En Ile-de-France, près de 75 000 jeunes enfants de moins de 3 ans sont gardés par une personne extérieure à leur famille, mais parfois dans leur environnement de vie habituel (AGED) dans le cadre des modes d'accueil aidés par la CAF. Les équipements d'accueil collectif des jeunes enfants, crèches, haltes-garderie, bénéficient aussi du soutien des CAF par le biais d'aides au fonctionnement (versement de la prestation de service) et à l'investissement. Des contrats enfance entre CAF et municipalités s'attachent à développer l'offre en quantité et en qualité.

Les écoles maternelles jouent un rôle dans l'accueil des enfants de moins de 3 ans ; cependant, la scolarisation des enfants de 2 ans peut s'accompagner d'un accueil complémentaire.

Les familles ont d'abord recours à une **assistante maternelle agréée** pour 59 907 enfants, puis à une **employée de maison** pour 15 094 jeunes enfants.



Ces deux modes de garde, soutenus par la CAF, accueillent en Ile-de-France 16 % de la population des jeunes enfants de moins de 3 ans : 12,7 % par une assistante maternelle agréée, 3,2 % par une employée de maison au domicile.

La part des jeunes enfants gardés par ces deux types de garde varie selon les départements, sans doute en lien avec la capacité d'accueil des crèches, l'activité féminine mais aussi la nature des contraintes familiales (amplitude des horaires, transports ...) et les caractéristiques de l'offre. En outre, des dispositifs d'aide financière peuvent être mis en place par des municipalités pour alléger le coût de la garde d'enfant à domicile ou chez une assistante maternelle. C'est le cas à Paris où l'allocation Paris Petit enfant complète, sous certaines conditions (charges de famille ou ressources selon le mode de garde), l'AGED ou l'AFEAMA. D'autres communes développent des actions comparables.

**En grande couronne, 18,9 % des jeunes enfants** sont gardés par l'une ou l'autre de ces formules, mais 20,8 % en Seine-et-Marne et 16 % dans le Val d'Oise. L'impact de l'AGED y est faible, 1,4 %, sauf dans les Yvelines où il atteint 2,9 %.

**En petite couronne, 13,5 % des jeunes enfants** sont gardés par l'une ou l'autre de ces formules. En **Seine-Saint-Denis ce taux s'abaisse à 9,3 %**, le recours à l'AGED y apparaissant confidentiel. Dans les Hauts-de-Seine, le taux est de 16,8 %, l'impact de l'AGED étant relativement élevé 6,9 %.

**Paris présente une situation plutôt atypique** par rapport à la région, le recours à l'AGED étant plus important que celui à l'AFEAMA (8,2% contre 5,6 %). Ces deux prestations aident à la garde de 13,8 % des jeunes enfants de Paris. L'allocation Paris Petit enfant contribue pour partie à cette situation comme sans doute le niveau d'équipement en crèches.

L'Ile-de-France concentre 51 % des enfants de moins de 3 ans gardés en métropole dans le cadre du dispositif AGED (14 % de ceux gardés dans le cadre de l'AFEAMA).

**L'allocation parentale d'éducation** a bénéficié, en décembre 2001, à **88 700 familles** allocataires de l'Ile-de-France, abritant 100 200 enfants de moins de 3 ans ; dans 29 % de ces familles, l'un des membres du couple a conservé son activité professionnelle mais l'a réduite pour mieux concilier vie professionnelle et vie familiale (APE taux réduit).

Près d'un quart des familles allocataires avec un enfant de moins de 3 ans (24 %) perçoit l'APE en Ile-de-France (taux plein ou réduit). Cette proportion est la plus élevée dans les Yvelines (31 %) et en Seine-et-Marne (30 %), la plus faible à Paris (17 %) puis en Seine-Saint-Denis (19 %).

## Bénéficiaires des prestations de garde de jeunes enfants

	Paris	Hauts-de-Seine	Seine-Saint-Denis	Val-de-Marne	Petite-couronne	Seine-et-Marne	Yvelines	Essonne	Val-d'Oise	Grande-couronne	Ile-de-France
Enfants de moins de 3 ans des familles allocataires	60 650	53 707	63 993	45 383	<b>163 083</b>	45 070	47 771	43 161	43 724	<b>179 726</b>	<b>403 459</b>
Population des moins de 3 ans au RP 99 (1) dont gardés (en %) :	80 784	66 462	66 534	54 305	<b>187 301</b>	50 496	57 737	48 582	48 044	<b>204 859</b>	<b>472 944</b>
AFEAMA	5,6	9,9	9,0	13,0	<b>10,5</b>	20,2	15,6	19,0	15,3	<b>17,5</b>	<b>12,7</b>
AGED	8,2	6,9	0,3	1,7	<b>3,0</b>	0,6	2,9	0,9	0,7	<b>1,4</b>	<b>3,2</b>
Familles allocataires avec enfant(s) de moins de 3 ans dont (en %) :	53 976	48 238	57 886	41 342	<b>147 466</b>	41 376	43 336	39 544	39 699	<b>163 955</b>	<b>365 397</b>
APE taux plein	11,4	15,3	15,4	16,3	<b>15,7</b>	22,5	21,8	19,4	19,3	<b>20,8</b>	<b>17,3</b>
APE taux réduit	5,3	7,9	4,0	7,1	<b>6,1</b>	7,7	9,2	8,7	7,2	<b>8,2</b>	<b>6,9</b>

Sources : Caisses d'Allocations Familiales (CAF) d'Ile-de-France 2001, INSEE (1) INSEE, RP 99 et Etat civil 1999

### 3.1.2. L'ACCUEIL DES ENFANTS DE 3 A 5 ANS

Si la presque totalité des enfants de 3 à 5 ans est accueillie dans les classes de maternelle, il reste que certains de ces enfants ont besoin d'un **accueil complémentaire** durant le temps **péri-scolaire** (en semaine avant et après l'école) et **extra-scolaire** (le mercredi et les vacances scolaires).

Environ **37 000 enfants franciliens** de 3 à 5 ans sont accueillis par une assistante maternelle agréée donnant lieu au versement de l'AFEAMA, ou par une employée de maison au domicile pour laquelle l'AGED est versée, soit 8,4 % des enfants de 3 à 5 ans (comptabilisés au recensement de la population de 1999).

### 3.1.3. STRUCTURE FAMILIALE ET MODES D'ACCUEIL

Près des trois-quarts des familles bénéficiaires de l'AGED ont deux enfants ou plus à charge, un quart en ayant au moins trois. A l'inverse, plus d'une famille sur deux bénéficiaires de l'AFEAMA (55 %) n'a qu'un seul enfant à charge, 37 % en ayant deux, 8 % trois ou plus.

La précarité financière des Franciliens est abordée ci-dessous sous deux angles, celui des **minima sociaux**, une large place étant faite au Revenu Minimum d'Insertion et à l'Allocation de Parent Isolé (2 allocations versées par les CAF) et celui des **bas revenus** parmi les allocataires des CAF.

### 3.2. BENEFICIAIRES DE MINIMA SOCIAUX EN DECEMBRE 2001

Au 31 décembre 2001, on dénombre en Ile-de-France **426 000 bénéficiaires d'une prestation de solidarité**, destinée à leur assurer un minimum de ressources. Ces prestations visent plusieurs types de populations confrontées à des difficultés financières suite à leur **état de santé** (allocation supplémentaire invalidité, allocation aux adultes handicapés), à leurs **difficultés d'insertion sur le marché du travail** (revenu minimum d'insertion, allocation de solidarité spécifique), aux **ruptures d'union** (allocation d'assurance veuvage, allocation de parent isolé), à la **vieillesse** (allocation supplémentaire vieillesse) ou à des **situations particulières** (allocation d'insertion dont les principaux bénéficiaires sont les demandeurs d'asile).

**Trois allocations** concernent environ **les trois quarts des bénéficiaires franciliens** de minima sociaux : le Revenu Minimum d'Insertion (RMI, 39,3 %), l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH, 19,7 %) et l'Allocation de Solidarité Spécifique (ASS, 15,4 %), principale allocation chômage du régime de solidarité.

Enfin, l'allocation d'insertion occupe une place particulière en Ile-de-France. Près de la moitié des bénéficiaires de métropole y réside et le quart vit à Paris, du fait de la forte concentration des demandeurs d'asile dans la capitale.

## Bénéficiaires de minima sociaux en décembre 2001

	Paris	Hauts-de-Seine	Seine-Saint-Denis	Val-de-Mame	Petite couronne	Seine-et-Mame	Yvelines	Essonne	Val d'Oise	Grande Couronne	Ile-de-France
Allocation Adulte Handicapé (AAH)	<b>18 662</b>	10 785	13 340	10 607	<b>34 732</b>	8 611	7 511	6 666	7 912	<b>30 700</b>	<b>84 094</b>
Allocation Parent Isolé (API)	<b>3 897</b>	2 162	5 250	2 359	<b>9 771</b>	2 517	1 815	2 295	2 297	<b>8 924</b>	<b>22 592</b>
Allocation de Solidarité Spécifique (ASS)	<b>18 406</b>	8 359	12 949	7 439	<b>28 747</b>	4 495	4 497	4 134	5 372	<b>18 498</b>	<b>65 651</b>
Allocation d'Insertion (AI)	<b>9 709</b>	808	3 010	981	<b>4 799</b>	711	686	869	1 321	<b>3 587</b>	<b>18 095</b>
Allocation Supplémentaire Vieillesse (ASV)	<b>19 076</b>	6 406	8 215	7 056	<b>21 677</b>	5 156	4 301	4 358	5 443	<b>19 258</b>	<b>60 011</b>
Revenu Minimum d'insertion (RMI) (1)	<b>46 872</b>	18 540	39 009	20 020	<b>77 569</b>	9 355	8 423	11 857	13 499	<b>43 134</b>	<b>167 575</b>
Allocation Supplémentaire du Fonds Spécial d'Invalidité (ASI)	<b>2 014</b>	820	1 405	854	<b>3 079</b>	ND	527	575	678	<b>1 780</b>	<b>6 873</b>
Allocation Veuvage (2)	<b>160</b>	132	250	121	<b>503</b>	152	122	127	137	<b>538</b>	<b>1 201</b>
<b>Total (3)</b>	<b>118 796</b>	<b>48 012</b>	<b>83 428</b>	<b>49 437</b>	<b>180 877</b>	<b>30 997</b>	<b>27 882</b>	<b>30 881</b>	<b>36 659</b>	<b>126 419</b>	<b>426 092</b>

Sources : Caisses d'Allocations Familiales (CAF) d'Ile-de-France, Direction de la Recherche des Etudes de l'Evaluation et des Statistiques (DREES), Groupement des Assedic de la Région Parisienne (GARP), Caisse Régionale d'Assurance Maladie (CRAMIF).

- (1) En outre, la Mutualité Sociale Agricole a versé le RMI à 169 bénéficiaires en Ile-de-France qui ne sont pas dénombrés dans ce tableau.  
 (2) Il s'agit des données 2000  
 (3) Il n'a pas été tenu compte de certains cumuls de minima sociaux, peu nombreux



## DEFINITION DES DIFFERENTS MINIMA SOCIAUX

**Allocation aux adultes handicapés (AAH).** Cette prestation versée par les Caisses d'Allocations Familiales (CAF) s'adresse aux personnes de 20 à 60 ans handicapées sans ressources ou disposant de ressources modestes, dont le handicap, apprécié par la commission technique d'orientation et de reclassement professionnel (COTOREP) entraîne l'impossibilité de travailler, ou qui ont un taux d'incapacité d'au moins 80 %. Un couple peut recevoir deux allocations. En cas de droit à une aide au logement, les bénéficiaires d'une AAH, dont le taux d'incapacité est de 80 %, ont droit à une aide complémentaire.

**Allocation de Parent Isolé (API).** Elle a été créée en 1976 pour apporter un minimum de ressources aux personnes isolées assumant seules la charge d'enfant(s). La femme seule enceinte est assimilée à un parent isolé. L'allocation est versée par les Caisses d'Allocations Familiales (CAF) ou la Mutualité Sociale Agricole (MSA) pendant 12 mois consécutifs dans la limite d'un délai de 18 mois à compter de la date d'ouverture du droit ou jusqu'à ce que le plus jeune enfant à charge ait atteint l'âge de 3 ans.

**Allocation de Solidarité Spécifique (ASS).** Instaurée en 1984, elle est destinée aux chômeurs qui ont épuisé leurs droits à l'assurance chômage. L'allocataire doit justifier d'au moins 5 années d'activité salariée au cours des 10 dernières années précédant la rupture du contrat. Depuis le 1er janvier 1997, pour les nouvelles ouvertures de droit, les périodes de chômage indemnisé ne sont plus considérées comme des périodes assimilées. L'ASS est servie par les ASSEDIC.

**Allocation d'Insertion (AI).** L'allocation, créée en 1984, est réservée depuis 1992 à des populations particulières : les détenus libérés et les personnes en attente de réinsertion ou en instance de reclassement (rapatriés, apatrides, réfugiés et personnes ayant sollicité l'asile en France, salariés expatriés non couverts par le régime d'assurance chômage, etc.). L'AI est versée par les ASSEDIC.

**Allocation Supplémentaire Vieillesse (ASV).** C'est un complément de ressources qui permet de porter au niveau du « minimum vieillesse » les revenus des personnes âgées disposant de faibles moyens d'existence. L'allocataire doit être âgé de plus de 65 ans (ou de 60 ans en cas d'inaptitude au travail), être titulaire d'avantages de base des régimes obligatoires d'assurance vieillesse ou d'une allocation spéciale vieillesse, et disposer de ressources inférieures au « minimum vieillesse ». Cette allocation est versée par les caisses de retraite.

**Revenu Minimum d'Insertion (RMI).** Institué par la loi du 1er décembre 1988 et modifié par la loi du 29 juillet 1992, il garantit des ressources minimales à toute personne de 25 ans ou plus, ou de moins de 25 ans à condition d'avoir un ou des enfant(s) à charge. Le bénéficiaire s'engage à participer aux actions nécessaires à son insertion sociale ou professionnelle. Les actions d'insertion concernent aussi éventuellement ses ayants droit. Il est versé par les CAF ou la MSA.

**Allocation Supplémentaire Invalidité (ASI).** Créée en 1930 et servie par la Caisse Régionale d'Assurance Maladie (CRAM), l'allocation permet d'assurer un minimum de ressources aux titulaires d'une pension invalidité servie par un régime de sécurité sociale au titre d'une incapacité permanente. Le bénéficiaire doit être âgé de moins de 60 ans.

**Allocation d'Assurance Veuvage (AAV).** Elle a été créée en 1980 pour assurer un minimum de ressources au conjoint survivant d'un assuré social. Le bénéficiaire doit être âgé de moins de 55 ans et avoir élevé au moins un enfant pendant 9 ans avant son 16e anniversaire, ou élever un enfant au moment du veuvage. Il ne doit pas vivre maritalement avec une autre personne. Elle est gérée par la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse (CNAV) ou la MSA.

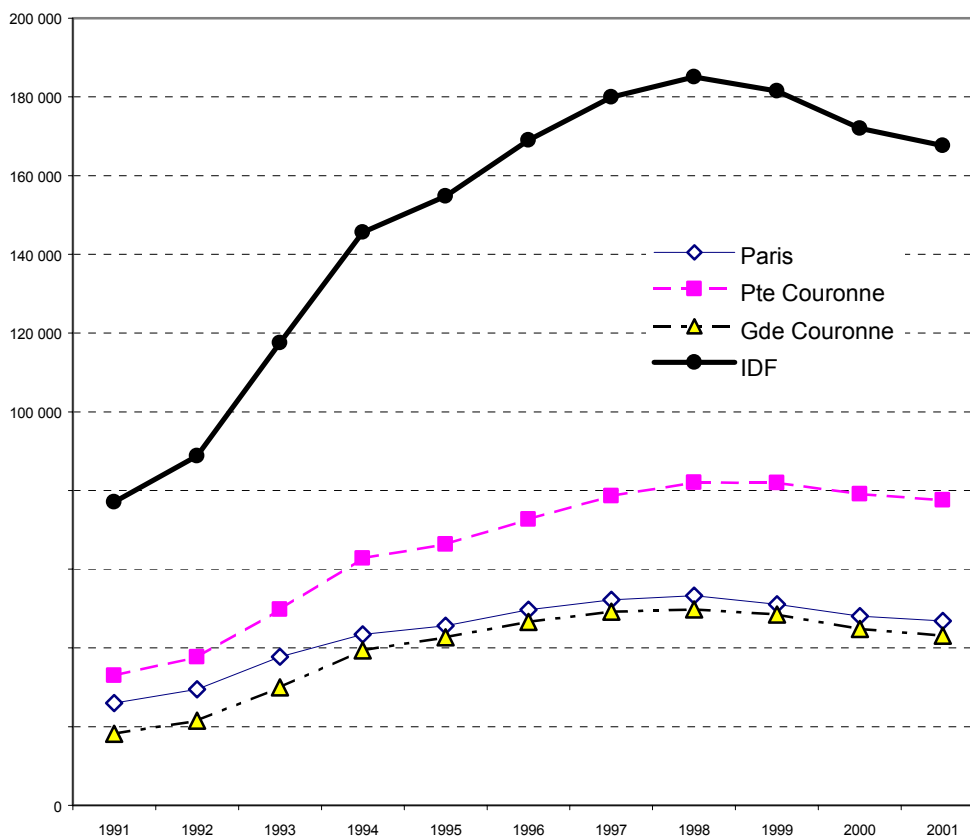
### 3.2.1. LES BENEFICIAIRES DU REVENU MINIMUM D'INSERTION (RMI)

#### a) Des évolutions liées à la législation et à la conjoncture économique

Depuis sa mise en place en 1989 et pendant près de dix ans, **le nombre de bénéficiaires n'a cessé de croître en France et en Ile-de-France** où il est passé de 48 024 à 185 038 en 1998. La forte augmentation des premières années est liée à la montée en charge du dispositif. En 1993 et 1994, la réforme du système d'indemnisation du chômage conduit une partie des demandeurs d'emploi vers le RMI. L'environnement économique et la structure démographique de la région ont contribué à amplifier les variations constatées au niveau national. Depuis 1995, le rythme de croissance se ralentit et depuis 1999, la tendance régionale est à la baisse (- 1,9 % en 1999, - 5,2 % en 2000 et - 2,6 % en 2001). Cette situation plus favorable reflète en partie l'amélioration de la conjoncture économique entraînant une baisse du chômage non indemnisé.

Mais cette évolution d'ensemble cache des **disparités départementales fortes**. Les Yvelines, qui comptent le moins de bénéficiaires, est le premier à les voir diminuer, dès 1998, alors qu'en Seine-Saint-Denis, la diminution n'intervient qu'en 2000. Ce département connaît, par ailleurs, en 2001, une légère reprise à la hausse (+ 0,5 %).

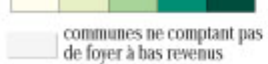
Evolution des bénéficiaires du RMI au 31 décembre de chaque année



Sources : Caisses d'Allocations Familiales (CAF) d'Ile-de-France

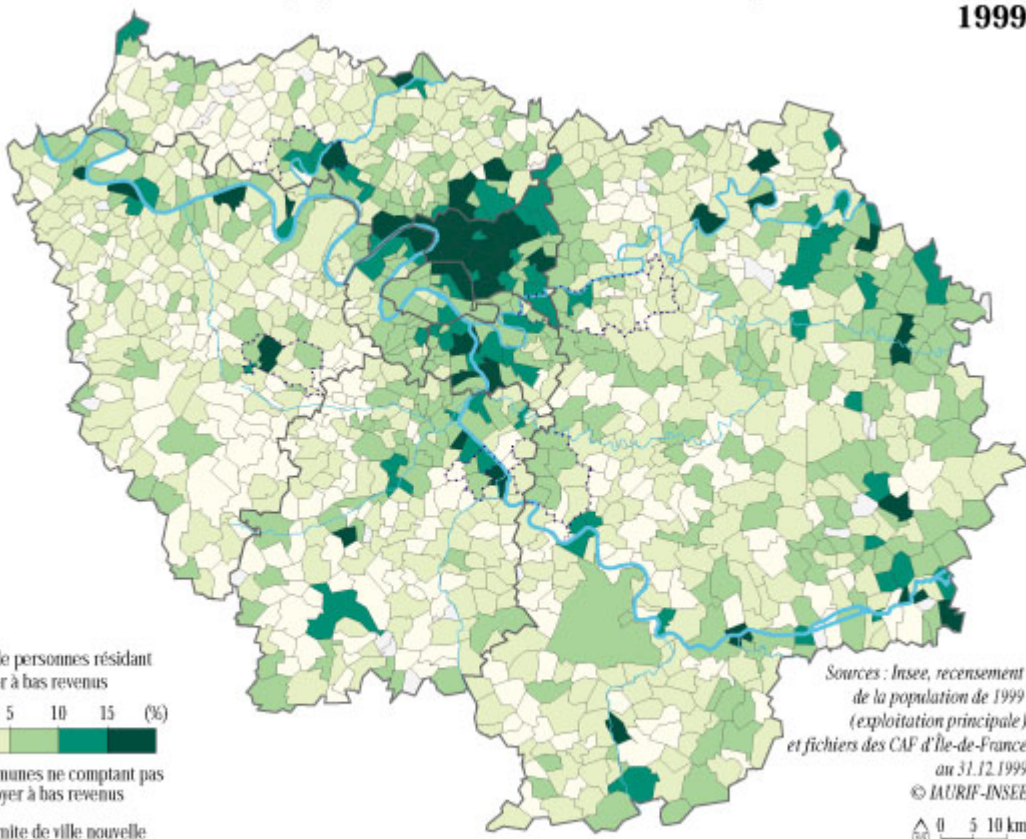
Proportion de personnes résidant dans un foyer à bas revenus

2,5 5 10 15 (%)

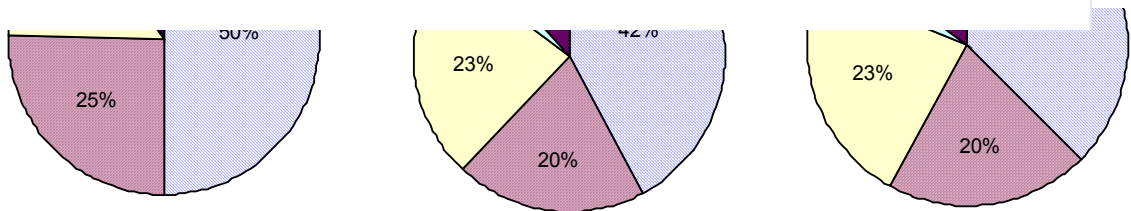
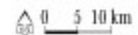


communes ne comptant pas de foyer à bas revenus

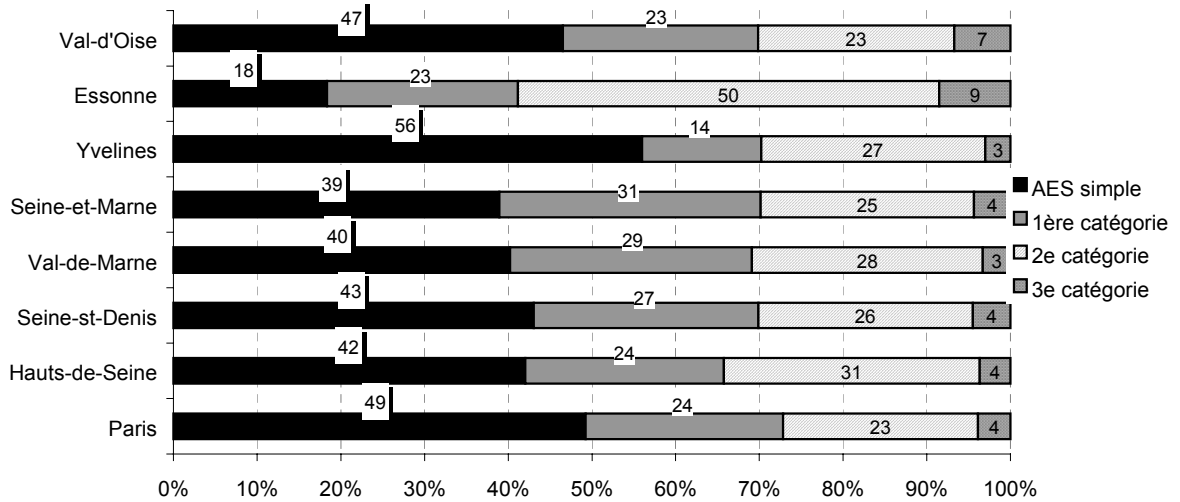
..... Limite de ville nouvelle



Sources : Insee, recensement de la population de 1999 (exploitation principale) et fichiers des CAF d'Ile-de-France au 31.12.1999  
© IAU/IF-INSEE



répartition des foyers à bas revenus par département



	Paris	Hauts-de-Seine	Seine-Saint-Denis	Val-de-Marne	Petite couronne	Seine-et-Marne	Yvelines	Essonne	Val-d'Oise	Grande couronne	Ile-de-France
Nombre d'allocataires à bas revenus	<b>108 628</b>	51 881	93 706	50 957	<b>196 544</b>	34 865	31 538	34 990	41 123	<b>142 516</b>	<b>447 688</b>
<i>dont</i> : (en %)											
isolés	<b>59,4</b>	48,0	39,3	45,5	<b>43,2</b>	35,6	41,5	40,5	35,6	<b>38,1</b>	<b>45,5</b>
couples sans enfants	<b>5,3</b>	5,6	5,6	5,6	<b>5,6</b>	5,1	5,6	5,3	5,7	<b>5,4</b>	<b>5,5</b>
familles monoparentales	<b>18,6</b>	24,1	25,8	25,0	<b>25,1</b>	31,3	26,4	28,1	26,9	<b>28,1</b>	<b>24,5</b>
Couple avec 1 ou 2 enfant(s)	<b>11,2</b>	14,8	17,9	15,6	<b>16,5</b>	17,3	15,9	16,4	18,9	<b>17,2</b>	<b>15,5</b>
Couple avec 3 enfants ou plus	<b>5,5</b>	7,5	11,4	8,3	<b>9,6</b>	10,7	10,6	9,7	12,9	<b>11,0</b>	<b>9,0</b>
<i>dont percevant</i> : (en %)											
RMI (1)	<b>42,3</b>	34,8	40,8	38,7	<b>38,7</b>	26,4	26,3	33,3	32,1	<b>29,7</b>	<b>36,7</b>
API (2)	<b>3,5</b>	4,1	5,4	4,5	<b>4,8</b>	7,0	5,6	6,3	5,4	<b>6,1</b>	<b>4,9</b>
AAH (3)	<b>7,7</b>	8,5	6,6	8,5	<b>7,6</b>	9,9	9,9	9,1	8,2	<b>9,2</b>	<b>8,1</b>
aucun minima versé par la CAF	<b>46,5</b>	52,6	47,3	48,3	<b>48,9</b>	56,6	58,2	51,3	54,3	<b>55,0</b>	<b>50,3</b>
<i>dont percevant une aide au logement</i> (en %)	<b>58,8</b>	61,3	60,8	57,8	<b>60,2</b>	59,1	60,0	56,6	58,9	<b>58,6</b>	<b>59,3</b>
Population (*) des foyers allocataires à bas revenus	<b>211 629</b>	116 267	243 689	119 857	<b>479 813</b>	92 146	79 905	87 765	112 711	<b>372 527</b>	<b>1 063 969</b>
% de la population à bas revenus dans la population au RP 99	<b>10,0</b>	8,1	17,6	9,8	11,9	7,7	5,9	7,7	10,2	<b>7,8</b>	<b>9,7</b>
<i>dont</i> enfants de moins de 20 ans	<b>74 188</b>	46 757	109 291	50 515	<b>206 563</b>	43 281	35 896	39 211	52 585	<b>170 973</b>	<b>451 724</b>

Source : Caisses d'Allocations Familiales d'Ile-de-France (CAF)

(1) Revenu Minimum d'Insertion, (2) Allocation de Parent Isolé, (3) Allocation aux Adultes Handicapés

(\*) Il s'agit des allocataires à bas revenus augmentés des conjoints, enfants, et autres personnes à charge

### 3.4. LES PERSONNES AGEES DEPENDANTES EN ILE-DE-FRANCE

#### 3.4.1. LES APPORTS DE L'ENQUETE HANDICAPS-INCAPACITES-DEPENDANCE

L'enquête Handicaps-Incapacités-Dépendance (HID)<sup>1</sup>, pilotée par l'INSEE mais regroupant les principaux organismes de recherche travaillant dans le domaine du handicap (INSERM, DREES, etc.), vise à établir, pour la première fois en France, une **estimation du nombre des personnes touchées par les divers types de handicaps** - y compris ceux liés aux atteintes de l'âge - à décrire leur situation sociale, relever l'aide dont elles bénéficient et à permettre une évaluation de celle qui leur serait nécessaire. **Elle s'intéresse aux conséquences des problèmes de santé sur**

<sup>1</sup> MORMICHE P., « Les personnes dépendantes en institution » in INSEE PREMIERE, n°669, août 1999.

**l'intégrité physique, la vie quotidienne et la vie sociale des personnes.** Ces problèmes de santé peuvent être liés aux atteintes de l'âge, mais ils peuvent aussi avoir des origines accidentelles, être la conséquence de maladies, ou provenir de malformations congénitales. Elle comporte quatre volets de collecte : la première et la troisième vague (fin 1998 et fin 2000) concernent les personnes résidant en institutions sociosanitaires ou psychiatriques, la deuxième et dernière vague (fin 1999 et fin 2001) concernent les personnes vivant en domiciles ordinaires.

L'enquête a été menée auprès d'un échantillon représentatif de la population française, ce qui lui permet d'apporter des informations sur l'ensemble de la population française, et pas sur les seuls bénéficiaires d'une prestation ou sur les personnes appartenant à une classe d'âge fermée (comme c'est le cas des autres enquêtes de moindre envergure sur le sujet).

Précisons enfin que l'enquête HID n'a pas privilégié un indicateur de dépendance parmi tous ceux qui existent (indicateurs de KATZ, de COLVEZ, EHPA, grille AGGIR, etc). Les nombreuses questions se rapportant à tous les actes de la vie quotidienne (toilette, habillage, alimentation, hygiène de l'élimination, déplacements, etc.) permettent de reconstruire la plupart des indicateurs « standards » et notamment de reconstruire des équivalents des groupes iso-ressources (GIR) de l'outil AGGIR.

Rappelons que depuis 1997, la grille AGGIR est la grille nationale d'évaluation de la dépendance et qu'elle est notamment utilisée dans le cadre des attributions de l'Allocation personnalisée d'autonomie aux personnes âgées de 60 ans ou plus<sup>1</sup>.

#### **3.4.2. L'EXPLOITATION DE L'ENQUETE HID : UN BESOIN D'AIDE FREQUENT A PARTIR DE 80 ANS**

A partir des résultats de l'enquête Handicaps-Incapacités-Dépendance, la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques du Ministère de la santé (DREES) a pu établir les taux de prévalence de la dépendance par sexe et âge selon différents indicateurs « standards » de la dépendance et, notamment, selon la grille AGGIR (les personnes sont considérées comme dépendantes si elles sont classées en équivalents GIR 1 à 4)

---

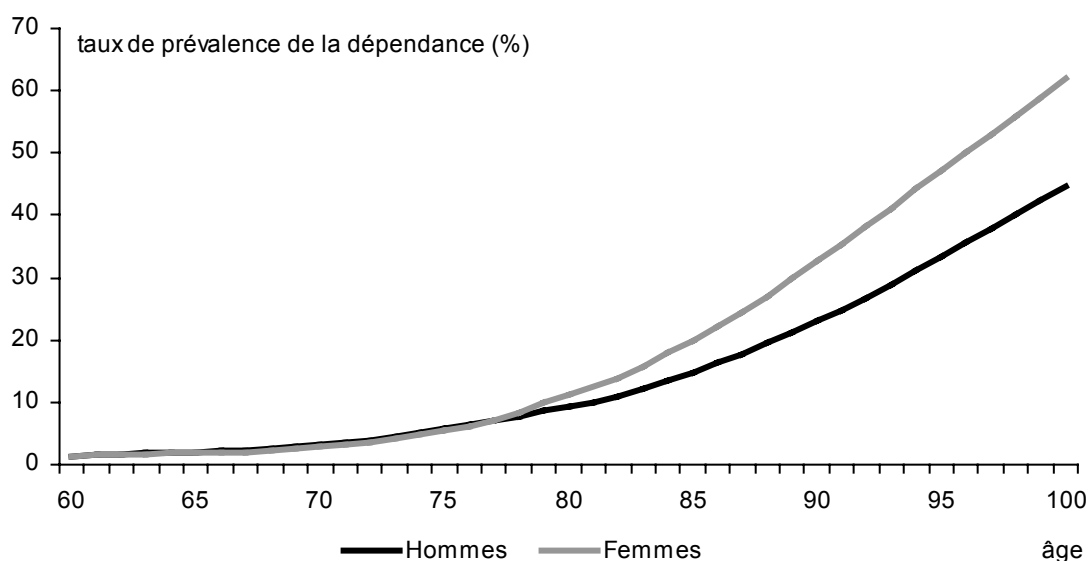
<sup>1</sup> L'incapacité est décrite à partir d'une grille de huit items évaluant les difficultés rencontrées par les personnes pour réaliser les actes de la vie quotidienne : assure sa toilette corporelle / habillage / mange ses repas préparés / assure l'hygiène liée à l'élimination / se lève, se couche, s'assoit / se déplace à l'intérieur du domicile / se déplace à l'extérieur / prépare ses repas.

Les personnes sont classées selon six groupes GIR 1 à GIR 6 d'incapacité décroissante. Pour avoir droit à l'APA, le demandeur doit relever d'un des quatre premiers groupes iso-ressources de la grille AGGIR : classement en GIR 1, 2, 3 ou 4.

Afin d'établir une comparaison entre ces quatre groupes et les items de l'enquête HID, des équivalents-GIR ont été élaborés, permettant la détermination de taux nationaux de prévalence de la dépendance.

Cette exploitation de l'enquête, comme d'autres travaux et résultats, montrent que les handicaps ne sont pas spécifiques à une classe d'âge donnée et que leur fréquence augmente progressivement avec l'âge. Si toutefois il fallait désigner un âge à partir duquel la **fréquence des handicaps devient importante**, il se situerait vraisemblablement entre **75 et 80 ans**. Elle montre également qu'après 80 ans, les femmes déclarent plus de handicaps que les hommes : les taux de prévalence de la dépendance (GIR 1 à 4) sont inférieurs à 10 % jusqu'à 80 ans pour les deux sexes. A 85 ans, ces taux atteignent 15 % chez les hommes et 20 % chez les femmes, à 90 ans, ils atteignent les 23 % chez les hommes et 33 % chez les femmes.

### Evolution de la dépendance par sexe et âge (équivalents GIR 1 à 4) à partir de l'enquête HID



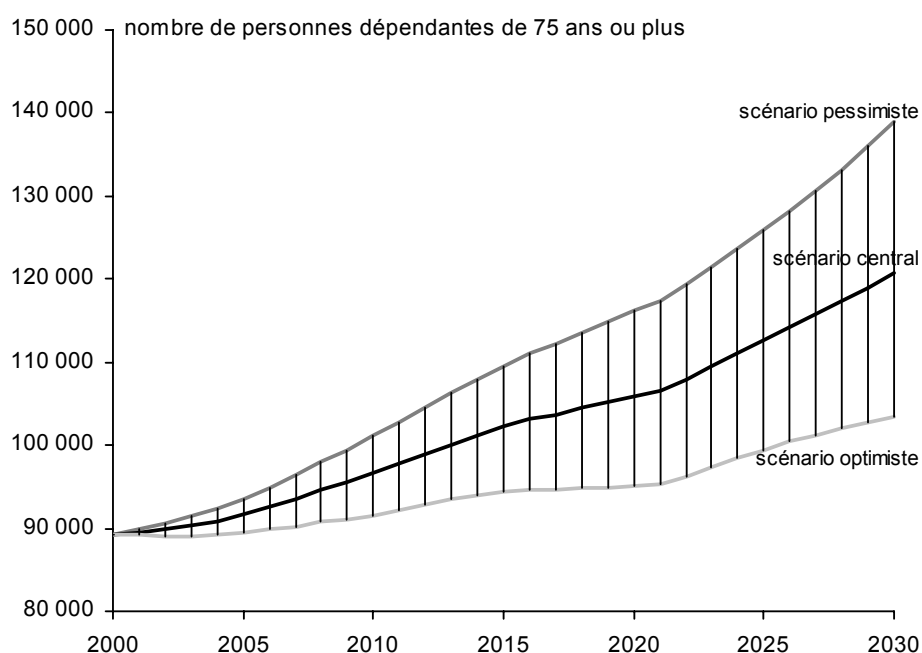
Source : INSEE - enquêtes HID - Exploitation DREES.

### 34.3. Les personnes âgées dépendantes en France

En appliquant ces taux de prévalence de la dépendance à la population française, la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques du Ministère de la santé a pu estimer à **800 000** le nombre de personnes âgées de 60 ans ou plus pouvant être classées dans les équivalents GIR 1 à 4 en France.

Pour l'avenir, la DREES a bâti **trois scénarios d'évolution de la dépendance** entre 2000 et 2040.

## Evolution du nombre de Franciliens dépendants de 75 ans ou plus d'après l'enquête HID, selon trois scénarios, entre 2000 et 2030



Sources : INSEE - enquêtes HID 1998 et 1999 et projections démographiques 2002, BONTOUT O., COLIN C., KERJOSSE R., « Personnes âgées dépendantes et aidants potentiels : une projection à l'horizon 2040 » in DREES, Etudes et résultats, n°160, février 2002. Exploitation ORS Ile-de-France.

Le **scénario « pessimiste »** considère que le temps passé en dépendance est globalement stable, et que les gains d'espérance de vie se traduisent par des gains d'espérance de vie sans dépendance.

Le **scénario « optimiste »** considère que le temps passé en dépendance diminue. Il correspond ainsi à une diminution de la durée de l'état de dépendance par la prise en compte de l'amélioration de l'hygiène de vie et des évolutions de la médecine (notamment la prévention des maladies à forte prévalence comme les maladies cardiovasculaires ou ostéo-articulaires).

Le **scénario central**, moyenne des deux précédents, considère que les taux de prévalence de la dépendance vont baisser à un rythme un peu moins rapide que dans le scénario « optimiste ».

Les taux de prévalence de la dépendance par sexe et par âge pour les quarante prochaines années ainsi obtenus, appliqués aux effectifs de population âgée issus des projections de population publiées par l'INSEE<sup>1</sup> en 2001, dessinent une **augmentation importante du nombre des personnes âgées dépendantes de 60 ans ou plus** : selon le scénario central, le nombre de personnes âgées évaluées en GIR 1 à 4 passerait de 800 000 en 2000 à 1 000 000 en 2030, soit une hausse de 24% en 30 ans. Cette hausse pourrait être limitée à 15% dans le scénario « optimiste », mais aller jusqu'à 45% dans le scénario « pessimiste ».

Après 2030, la hausse du nombre de personnes âgées dépendantes s'accélérerait lorsque les générations nombreuses issues du baby-boom auront plus de 80 ans : entre 2030 et 2040, soit en 10 ans seulement, le nombre des personnes âgées dépendantes augmenterait à nouveau de plus de 200 000 (scénario central) pour atteindre 1 220 000 personnes.

#### 3.4.4. LES PERSONNES AGEES DEPENDANTES EN ILE-DE-FRANCE

L'Observatoire régional de santé d'Ile-de-France a utilisé la méthodologie développée par la DREES au niveau national pour évaluer le nombre actuel de personnes âgées dépendantes en Ile-de-France et pour déterminer quelle serait son évolution à l'horizon 2030 dans le cadre des scénarios retenus<sup>2</sup>.

Pour l'année 2000, on peut ainsi estimer à **118 000** le nombre de personnes âgées de 60 ans ou plus dépendantes en Ile-de-France, dont 89 000 âgées de 75 ans ou plus.

#### Effectifs des personnes âgées dépendantes en Ile-de-France en 2000

	Hommes	Femmes	Ensemble
<b>Franciliens de 60 ans ou plus</b>	727 399	1 025 135	1 752 534
<b>dont dépendants</b>	36 112	81 921	118 033
<b>Franciliens de 75 ans ou plus</b>	201 791	396 470	598 281
<b>dont dépendants</b>	22 751	66 435	89 186

Sources : INSEE - enquêtes HID 1998 et 1999 et projections démographiques 2002, BONTOUT O., COLIN C., KERJOSSE R., « Personnes âgées dépendantes et aidants potentiels : une projection à l'horizon 2040 » in DREES, Etudes et résultats, n°160, février 2002. Exploitation ORS Ile-de-France.

<sup>1</sup> INSEE – projections nationales de population 2000-2050. Scénario "tendanciel", qui prolonge les tendances récentes de la fécondité et de la mortalité et maintient un solde migratoire avec l'extérieur de 50 000 personnes par an.

<sup>2</sup> INSEE, 2001 – projections régionales de population 2000-2030. Scénario « tendanciel » qui prolonge les tendances récentes de la fécondité et de la mortalité et maintient les comportements migratoires de la période 1982-1999.

Selon ces hypothèses :

- l'effectif des Franciliens de 60 ans ou plus passerait de 1 740 000 en 1999 à 2 805 000 en 2030 (soit une hausse de 61 %),
- celui des Franciliens de 75 ans ou plus passerait de 585 000 à 1 142 000 (soit une hausse de 95 %),
- celui des Franciliens de 85 ans ou plus passerait de 184 000 à 346 000, soit une hausse de 88 %.



D'autres exploitations de l'enquête HID corroborent cette estimation du nombre des personnes âgées dépendantes en Ile-de-France, et permettent de préciser que sur les 118 000 personnes dépendantes de 60 ans ou plus, 92 000 vivent à leur domicile.<sup>1</sup>, soit un peu plus des trois quarts.

Dans l'avenir, selon le scénario central, la population dépendante de 75 ans ou plus passerait de 89 000 en 2000 à 111 500 en 2030, soit une progression de 25 % sur l'ensemble de la période.

Dans le cas du scénario « optimiste », cette progression ne serait que de 14 % (101 500 personnes âgées dépendantes en 2030), alors qu'elle atteindrait 52 % (135 400 personnes âgées dépendantes en 2030) dans le cas du scénario « pessimiste ».

L'Ile-de-France, on le voit, devrait connaître **une progression du nombre de ses personnes âgées dépendantes peu différente de celle observée au niveau national.**

Même dans le scénario qualifié de « pessimiste », la progression du nombre de personnes âgées dépendantes de 75 ans ou plus est beaucoup moins prononcée que la progression de l'effectif de cette classe d'âge : en 2000, un peu moins de 15% des personnes âgées de 75 ans ou plus sont dépendantes, en 2030, selon le scénario central, cette proportion serait de 10%<sup>2</sup>.

Cette diminution de la proportion des personnes âgées dépendantes réside principalement dans les hypothèses retenues au départ. Rappelons que dans les trois scénarios envisagés, y compris dans celui dit « pessimiste », les taux de dépendance diminuent à chaque âge entre 2000 et 2030, car les trois s'inscrivent dans l'hypothèse d'une compression de la morbidité. Mais elle est due aussi, pour partie, à des évolutions structurelles de la population âgée : entre 2000 et 2030, en effet, la progression démographique sera plus accentuée pour les 75-84 ans (+105 %) que pour les 85 ans ou plus (+81 %), or les personnes de 75-84 ans sont moins dépendantes que celles de 85 ans ou plus - de plus, la part des hommes progresse dans la population de 75 ans ou plus (de 34 % à 40 % entre 2000 et 2030). Or ces derniers sont, à âge égal, moins dépendants que les femmes (et les scénarios d'évolution de la dépendance retenus maintiennent cette caractéristique).

---

<sup>1</sup>La Direction régionale de l'INSEE a exploité l'échantillon francilien de l'enquête réalisée en ménage ordinaire et a pu évaluer à 92 000 le nombre de Franciliens de 60 ans ou plus vivant à leur domicile et ayant un besoin d'aide pour les activités dites « élémentaires » (toilette, habillage, élimination de selles et des urines, transfert entre le lit et le fauteuil). - Lionel Qualité, INSEE-Ile-de-France à la page N°208 – Février 2002

<sup>2</sup> en maintenant le scénario « tendanciel » pour les trente années à venir, la population de Franciliens âgés de 60 ans ou plus augmenterait de 60 % pour atteindre 2 805 000 personnes en 2030, celle de 75 ans ou plus comme celle de 85 ans ou plus pourrait quasiment doubler, pour atteindre respectivement 1 142 000 et 346 000 personnes. Sur la base de ces projections démographiques, la population dépendante âgée de 75 ans ou plus augmenterait de 14% dans le scénario « optimiste » d'évolution de la dépendance, de 25% dans le scénario central et de 52% dans le scénario « pessimiste ».

**En conclusion**, il ressort de ces analyses, qu'en 2000, environ 118 000 Franciliens âgés de 60 ans ou plus sont dépendants, dont 89 000 âgés de 75 ans ou plus (personnes classées dans les groupes iso ressources 1 à 4 de la grille AGGIR, grille nationale d'évaluation de la dépendance).

Trois scénarios de baisse plus ou moins prononcée de la dépendance ont été retenus pour l'avenir. **Selon ces scénarios, le nombre de personnes âgées dépendantes de 60 ans ou plus serait compris entre 130 000 et 165 000 et celui des 75 ans ou plus serait compris entre 101 500 et 136 000 en 2030.**

Il s'agit là de projections bâties sur un jeu d'hypothèses, donc discutables. Il n'a été envisagé, en particulier, aucun scénario de maintien des taux de prévalence de la dépendance et encore moins de scénario accreditant une hausse de ces taux. Ce choix se justifie car les données sur le sujet (relativement peu nombreuses) montrent que l'augmentation de l'espérance de vie des personnes âgées constatée depuis quelques décennies s'accompagne d'une compression de la morbidité. Mais il existe une crainte, justifiée, que les années gagnées aux grands âges s'accompagnent parfois de maladies chroniques et/ou invalidantes.

En tout état de cause, selon l'horizon considéré, tous les scénarios ne sont pas équiprobables. A l'horizon d'une dizaine d'années, des progrès notables permettant de limiter le développement des démences et notamment de la maladie d'Alzheimer semblent peu envisageables, ce qui peut rendre les scénarios central et « pessimiste » les plus probables. A l'horizon 2020, en revanche, il est possible que des traitements efficaces permettent de retarder nettement l'entrée dans la dépendance psychique (plus vite que les gains d'espérance de vie), ce qui rendrait le scénario central, voire le scénario « optimiste », le plus probable.

A un horizon plus lointain, bien sûr, les incertitudes augmentent, d'autant que les projections démographiques sur lesquelles sont bâtis ces scénarios sont, elles aussi, perfectibles : quelle sera, par exemple, l'ampleur des départs des Franciliens retraités dans les vingt prochaines années ?

**Malgré les réserves évoquées ci-dessus, une progression importante du nombre des personnes âgées dépendantes en Ile-de-France apparaît fortement probable.** Compte tenu des difficultés actuelles rencontrées par les personnes âgées dépendantes et par leur famille lorsqu'elle doivent mettre en œuvre un plan d'aide à domicile ou intégrer une maison de retraite adaptée à leurs besoins, ces projections rappellent le **besoin de poursuivre le développement de l'aide à domicile et de structures adaptées à la prise en charge des dépendances physiques et/ou psychiques dans la région.**

## CONCLUSION

1901 : année du premier recensement moderne la France compte alors 38 millions d'habitants.

2002 : adoption de la loi sur la démocratie de proximité qui consacre la rénovation du recensement du XXI<sup>ème</sup> s .

Où en sommes nous aujourd'hui ?

Le démographe objective les données et les faits sociaux.

Il est à constater que l'Ile-de-France comptait au recensement de la population de 1999, 10 952 millions d'habitants, soit près de 19% de la population métropolitaine habitant sur 2,2% du territoire.

La population de l'Ile de France est jeune, plus de 25,2% de ses habitants ont moins de 25 ans, par ailleurs la région francilienne est plus jeune que la moyenne de l'Union européenne (23,2%) .

La part des 25-44 ans diminue faiblement ce qui marque l'attractivité de la région francilienne pour les personnes d'âge actif .

La part des habitants âgés de 60 ans et plus est faible, 16,6% contre 22,4% pour la province et 21,4% pour l'Union européenne.

Il est à remarquer que plus d'une naissance sur cinq a lieu en Ile-de-France avec un taux de natalité de 15,2% qui, malgré une légère diminution, reste supérieur de 2,4% à la moyenne métropolitaine sur la période 1990 / 1999.

La mortalité francilienne qui compte 7,2 décès pour 1000 habitants, a également un taux inférieur de 2 points à la moyenne métropolitaine, et l'espérance de vie à la naissance est légèrement plus élevée qu'ailleurs.

Le solde naturel, qui est le résultat de la différence entre les naissances et les décès, s'est élevé sur la période 1990/1999 à plus de 786 000 habitants, soit une moyenne annuelle de plus de 87 000 .

Ce solde naturel est le plus élevé jamais observé en Ile-de-France. La population étrangère, bien que plus importante d'1,5 point par rapport à 1990, baisse d'1% par rapport à la population totale francilienne, et est à 70% âgée de 20 à 59 ans. Géographiquement la part des étrangers se situe plutôt au centre de l'Ile-de-France.

On peut donc constater que les spécificités démographiques de l'Ile-de-France se définissent, notamment par sa jeunesse, ses taux de fécondités et de natalité, son vieillissement, les taux de mortalité, la part des personnes en difficulté et que la région participe amplement à l'excédent naturel de la France métropolitaine.

Il est à constater que la croissance démographique de l'Ile-de-France serait inférieure de 20% aux prévisions du SDRIF. Le déséquilibre signalé dans le SDRIF entre l'est et l'ouest de la région s'est accentué en petite couronne. Il y aura nécessité dans le cadre des travaux de révision du SDRIF de mener des recherches afin d'affiner ces évolutions.

Grâce à l'éclairage particulier porté sur des populations spécifiques, la petite enfance, les bénéficiaires de minima sociaux, les populations à bas revenus, les personnes âgées dépendantes, nous avons voulu pointer pour demain les futurs travaux qui pourraient s'ouvrir dans notre institution pour être en phase avec la réalité quotidienne des Franciliens.

## **ANNEXES**

## DONNÉES SUR LA POPULATION ET L'EMPLOI

Le taux d'activité s'élève en Ile-de-France à 61%, soit 8 points de plus qu'en province. L'Ile-de-France compte **5,5 millions d'actifs** ce qui constitue le cinquième de la population active de la France métropolitaine. Parmi ces actifs, **2,2 millions** ont un âge compris entre 25 à 39 ans et leur taux d'activité est supérieur à la moyenne nationale (87,5% en Ile-de-France contre 61,2% en Province).

**47% des actifs franciliens sont des femmes** contre 45,5% dans le restant du territoire national.

Près de la moitié des actifs franciliens exerce une activité de **cadre** ou de **profession intermédiaire** (contre 27,7% en province). Tandis que les **ouvriers** et **employés** ne représentent que 45% de la population francilienne en emploi contre près de 58% en province.

8,2% des actifs de la région sont au **chômage**, contre 9,1% en province. Contrairement au restant du territoire, les hommes sont légèrement plus nombreux à être au chômage que les femmes.

Le système économique de la région s'organise autour de **quatre catégories de fonction** : les fonctions centrales de l'entreprise et ses services, l'enseignement/formation/recherche, les fonctions d'échanges et la fonction publique.

Le **secteur tertiaire** représente 80% des emplois franciliens (ce qui représente le quart du tertiaire français).

Près du quart des salariés franciliens travaillent dans la **fonction publique** (Etat, collectivités territoriales et administration hospitalière).

**L'industrie** rassemble à peine 13% de l'emploi total, contre 20% en province. Les principales branches industrielles franciliennes sont l'habillement, l'édition/imprimerie/reproduction et la pharmacie/parfumerie/produits de toilette.

*(source : P.M. DESCOLONGES, CESR, 2003)*

**TABLEAU SYNTHETIQUE DES DONNEES DEMOGRAPHIQUES FRANCILIENNES**

<b>Taux démographiques (moyennes annuelles) et période</b>	<b>1968-1975</b>	<b>1975-1982</b>	<b>1982-1990</b>	<b>1990-1999</b>
<b>Taux d'évolution global</b>	+ 0,95	+ 0,28	+ 0,71	+ 0,30
<b>dû au solde naturel</b>	+ 0,79	+ 0,68	+ 0,77	+ 0,81
<b>dû au solde migratoire apparent</b>	+ 0,16	- 0,40	- 0,06	- 0,51
<b>Taux de natalité (‰)</b>	+ 17	+15,2	+ 15,6	+ 15,2
<b>Taux de mortalité (‰)</b>	+ 9,1	+ 8,5	+ 7,9	+ 7,2
<b>Naissances</b>	1 128 246	1 068 281	1 289 663	1 480 228
<b>Décès</b>	605 208	595 209	653 290	696 797
<b>Solde naturel</b>	523 038	473 072	636 373	783 431
<b>Solde migratoire apparent</b>	106 896	- 278 578	- 48 878	- 513 741
<b>Variation totale</b>	629 934	194 494	587 495	269 690

*Source : recensements de la population, INSEE (1968 à 1999)*

**LA RENOVATION DU RECENSEMENT DE POPULATION :  
LE CALENDRIER PREVISIONNEL**

- **Juin 2001** Ouverture du débat parlementaire sur le projet de loi relatif au recensement de la population.
- **Février 2002** Promulgation de la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité qui intègre un titre V « Des opérations de recensement ».
- **Juin 2001** à **Automne 2002**

Poursuite de la concertation avec les élus locaux et leurs associations nationales sur les modalités du partenariat à organiser sur les enquêtes de recensement.

Puis publication du dispositif réglementaire d'application nécessaire à la mise en œuvre et information des communes sur la mise en œuvre de la rénovation.

- **Début 2004** Début de la collecte en fonction du dispositif réglementaire.
- **Fin 2008** Première publication de la population légale de chaque commune et des résultats sur toutes les zones géographiques.

Tous les ans ensuite publication de la population légale de chaque commune et des résultats statistiques sur toutes les zones géographiques.

- **Jusqu'à 2008** Les utilisations des chiffres de population légale feront référence à ceux qui ont été authentifiés fin 1999, sous réserve de recensements complémentaires demandés par les communes.



## SOURCES

### OUVRAGES ET ARTICLES

IAURIF, INSEE, *Atlas des Franciliens*, (tomes 1 à 3).

D.Noin, *le nouvel espace français*, 1998, collection Cursus

KERJOSSE R., Bilan démographique 1999, hausse de la fécondité et recul de la mortalité, INSEE Première n°698, février 2000.

COEFFIC N., *L'enquête post-censitaire de 1990*. Une mesure de l'exhaustivité du recensement. Ined, Population n°6, Déc 1993.

JACOD M., *La qualité des recensements*, Courrier des statistiques n°73, mars 1995.

IAURIF, note rapide population-mode de vie, n°30, juillet 1999, *Fort ralentissement de la croissance démographique*.

IAURIF, note rapide population-mode de vie, n°31, juillet 1999, *La population des départements franciliens de 1851 à 1999*.

IAURIF, note rapide population mode de vie, n°32, juillet 1999, *La population des régions de 1851 à 1999*.

IAURIF, note rapide sur le bilan du SDRIF, n°322, février 2003, *années 1990-2001 : une croissance démographique proche des objectifs du SDRIF*.

INSEE, Ile-de-France à la page, n°194, novembre/décembre 2000, *Population, Logement et activité en Ile-de-France*.

INSEE, Ile-de-France à la page, n°199, juillet 2001, *L'Ile-de-France, une région encore jeune*.

INSEE, Ile-de-France à la page, n°201, septembre 2001, *L'Ile-de-France pourrait dépasser 12 millions d'habitants en 2030*.